COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

CPS N°79 (10 F) — 1ER OCTOBRE 1999

On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme» (Lénine)

COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

DECLARATION DU COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE, POUR LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

(25 SEPTEMBRE 1999)

Contre le plan social chez Michelin avec le feu vert du gouvernement, dirigeants syndicaux du groupe Michelin, votre responsabilité est totale:

Appelez et organisez la grève générale du groupe:

Aucun licenciement ! Aucune suppression d'emploi !

Une provocation

C'est délibérément au moment de l'annonce d'une hausse de 20% de ses profits que le groupe Michelin a annoncé le 8 septembre un "plan social" de 7 500 suppression d'emploi en Europe, entraînant notamment la fermeture de l'usine Wolber de Soissons. Que Michelin fasse des profits ou pas, les licenciements, les suppressions d'emploi seraient de toute façon inacceptables. Mais la brutalité de cette agression contre les travailleurs du groupe, son retentissement, en ont fait une question centrale pour tout le prolétariat, c'est à dire pour l'immense majorité des travailleurs salariés.

Les travailleurs de Michelin n'acceptent pas.

Le 21 septembre, Clermont-Ferrand a connu sa plus grande manifestation depuis des années, tandis que 60% des ouvriers de Michelin faisaient grève. A Soissons, 5000 personnes ont manifesté contre la fermeture de l'usine Wolber-Michelin. D'autres grèves ont eu lieu, comme à Roanne. Les travailleurs de Michelin ont affirmé leur rejet total du "plan social".
Une revendication doit s'imposer:

Aucun licenciement, aucune suppression d'emploi !

Pour cela, les dirigeants syndicaux du groupe Michelin doivent réaliser l'unité et appeler à:

La grève générale du groupe Michelin

"*Je ne crois pas que l'on puisse administrer désormais l'économie*" (Jospin, France 2, 13 septembre)

Jospin a été clair: le gouvernement de la "gauche plurielle" donne son feu vert aux licenciements. Alors que l'émotion qui a saisi les travailleurs de ce pays provoque des remous au sein du PS et du PCF, qui depuis deux ans soutiennent fidèlement le gouvernement d'alliance avec les "radicaux", "citoyens" et "verts", ce gouvernement qui n'a empêché comme licenciement que celui du seul Chirac, Jospin est allé à l'essentiel: "*tout le monde admet le marché*". Effectivement: si l'on admet la dictature du capital financier comme seul horizon historique, il faut se résigner à encaisser toujours et plus de coups. C'est pour sa part ce à quoi travaille le gouvernement .

(suite page 2)

Sommaire :

* DECLARATION DU COMITE: MICHELIN..... P.1
* EDITORIAL..... P.3
* *TROISIEME RENTREE SCOLAIRE DU GOUVERNEMENT JOSPIN-GAYSSOT-CHEVENEMENT-VOYNET-ZUCCARELLI:* LES PERSONNELS AU CENTRE DE L'OFFENSIVE..... P.12
* DECLARATION DU COMITE (18/09/99) SUR LE PROJET DE LOI AUBRY..... P.16
* *LOI «D'ORIENTATION ET D'INCITATION A LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL», PROJET DE LOI RELATIF «A LA REDUCTION NEGOCIEE DU TEMPS DE TRAVAIL» :* LE GOUVERNEMENT JOSPIN-GAYSSOT-CHEVENEMENT-VOYNET-ZUCCARELLI DETRUIT LES ACQUIS DU PROLETARIAT AVEC LA COLLABORATION DES DIRIGEANTS DES CONFEDERATIONS SYNDICALES OUVRIERES CGT ET FO..... P.18
* LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT CPS..... P.25
* ON NOUS COMMUNIQUE : TRACT "L'INSURGE" DU 1ER OCTOBRE..... P.27

"*Il est aussi possible à Michelin de commencer à examiner les 35 heures pour sauvegarder des emplois*". (Jospin)

En effet, en invitant les travailleurs à se "mobiliser" sur les 35 heures, et à ne pas "*tout attendre*" du gouvernement, L.Jospin n'a pas seulement fait œuvre de cynisme. Il a fixé un cap qu'ont suivi le PCF et l'extrême-gauche, qui ont appelé à une manifestation le 16 octobre "*pour la défense de l'emploi*", "*pour une bonne loi des 35 heures*". Cette manifestation, tout comme les "amendements" au projet de loi Aubry qui soudain fleurissent dans le groupe socialiste, veulent présenter le projet de loi du gouvernement dit des "35 heures" comme le cadre dans lequel il serait possible de combattre le chômage.

C'est une mystification. Le projet de seconde loi Aubry est, à l'image des accords déjà signés dans tous les secteurs, un instrument au compte grands groupes capitalistes français, en faisant de l'annualisation du temps de travail et de la flexibilité la règle, en cassant le SMIC, en offrant des aides financières énormes au patronat. Ainsi, son application dans l'automobile se traduit par des milliers de suppressions de postes, permises par l'accroissement de l'exploitation, dit "*aménagement du temps de travail*".
Au contraire, la première mesure de lutte contre le chômage, c'est: "***aucun licenciement, aucune suppression d'emploi***".

Imposer aux députés PS et PCF, majoritaires à l'Assemblée, qu'ils décident:
pas un licenciement, pas une suppression de poste à Michelin

Dans la situation actuelle doit s'exprimer l'exigence que les dirigeants des confédérations CGT, FO et des fédérations FSU et FEN se prononcent: **aucun licenciement, aucune suppression de poste à Michelin!**

Il faut exiger d'eux qu'ils engagent le combat en direction de la majorité PS-PCF à l'Assemblée nationale pour qu'elle décide: aucun licenciement, aucune suppression d'emploi à Michelin, ce qui pose directement la question de la nationalisation, sans indemnité ni rachat, de Michelin. Qu'ils engagent ce combat et s'ouvrirait la voie pour imposer aux députés PS et PCF qu'ils rejettent le projet de loi Aubry de démantèlement des acquis sociaux.

* * *

Contre le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli qui couvre aujourd'hui la direction de Michelin tout comme il soutint la fermeture de Renault-Vilvorde il y a deux ans, il existe une alternative positive: imposer aux députés du PS et du PCF qu'ils cessent de soutenir ce gouvernement, qu'ils décident que le gouvernement émane d'eux seuls, qu'ils en finissent avec Chirac et la V° République. D'un tel gouvernement, sans représentants de formations bourgeoises, les travailleurs exigeraient une politique conforme à leurs besoins et aspirations.

Le 25 septembre 1999

BULLETIN D'ABONNEMENT A "COMBATTRE POUR LE SOCIALISME"

10 NUMEROS: 100 FRANCS

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

CODE POSTAL:..... LOCALITE:.....

Chèques à l'ordre de : C.L.E.R.
Envoyer à: S.SELLERON – 6 rue du Dauphiné – 91300 MASSY

Directeur de la publication: Olivier LESTANG - Commission paritaire n°67187 - n°ISSN: 0763790X - Imprimerie spéciale

Editorial

La guerre contre la Yougoslavie et les peuples des Balkans: une victoire pour l'impérialisme

Il faut dire ce qui est: la coalition impérialiste qui est intervenue contre la Yougoslavie et les peuples des Balkans a remporté une victoire sans appel, victoire non seulement militaire, mais politique. Ce sont les peuples des Balkans qui en ressentent évidemment en premier les conséquences.

Comme l'avait annoncé un général américain, l'économie de la République Fédérale de Yougoslavie a été ramenée à "*son état, supposé, du Moyen Age*". Le Produit Intérieur Brut de la RFY devrait diminuer de moitié cette année. Le chômage, la misère ont enflé exponentiellement. Les infrastructures fondamentales ont été ravagées, les usines détruites. La puissance sociale du prolétariat serbe est réduite, au moins pour un temps, à fort peu de chose. La population laborieuse, la jeunesse subissent toujours le régime réactionnaire de Milosevic, auquel la coalition impérialiste a pris le soin de laisser suffisamment de forces militaires et policières pour parer à toute éventualité, et éventuellement liquider les libertés démocratiques existant aujourd'hui en Serbie du fait des combats antérieurs des masses, de la jeunesse étudiante.

Ceux-ci voient maintenant fondre sur eux les charognards, les grandes firmes capitalistes qui se bousculent pour racheter les lambeaux de l'économie serbe pour une bouchée de pain. C'est ce qui s'appelle "l'effort de reconstruction".

Quant aux Kosovars, après avoir erré pendant des semaines comme des bêtes traquées, après avoir été parqués dans des camps de réfugiés, ils ne peuvent que constater que "l'aide" que les impérialistes leur ont apporté a consisté en fait à établir un "protectorat", un gouvernement de type colonial.

La question nationale au Kosovo a été utilisée par les puissances impérialistes coalisées derrière les USA comme prétexte pour resserrer leur étreinte sur la région des Balkans, après avoir mis, par les accords de Dayton, la Bosnie en coupe réglée. Il n'est pas question pour les grandes puissances d'accéder à la revendication d'indépendance du Kosovo, ce qui aurait des conséquences déstabilisatrices sur toute la région. Ce qu'ils veulent, c'est que "l'ordre règne", l'ordre des bombes, l'ordre de l'exploitation capitaliste.

Au Kosovo : mise en place d'un protectorat sous l'égide de l'ONU

Le "gouvernement du Kosovo" imposé par la coalition impérialiste et recouvert de l'hermine du droit international par la grâce de l'ONU a donc tous les pouvoirs. Il nomme les fonctionnaires, les juges, juché sur les épaules des troupes de l'OTAN. Après une dernière parade, l'armée de libération du Kosovo, l'UCK a été désarmée, avec le plein accord de la direction de cette dernière, qui est totalement soumise à l'impérialisme américain et postule désormais à un rôle identique à celui que joue aujourd'hui l'OLP en Palestine.

Il n'a pas fallu longtemps pour que les kosovars réalisent que les troupes de l'OTAN n'étaient pas venues en "libérateurs". Des affrontements avec les troupes d'occupations ont eu lieu. *Le Monde* du 26 septembre rapporte les propos d'un membre de l'ex-UCK:

récemment été arrêté par des soldats de l'OTAN qui, après avoir minutieusement fouillé sa voiture à la recherche d'une arme, lui ont ordonné de faire disparaître le fanion de l'UCK attaché au rétroviseur. "Les soldats serbes sont partis. Pourtant, je ne suis pas libre dans mon pays", se plaint-il. "Je pense que le Kosovo n'a pas encore été libéré et qu'il est trop tôt pour déposer les armes. L'OTAN est une force d'occupation."

Dans le cadre du gouvernement colonial mis en place, les rivalités entre grandes puissances impérialistes sont à nouveau libérées. Que B.Kouchner ait été placé à sa tête n'évite en rien à la France d'être, une nouvelle fois, réduite à un rôle de second plan. *Libération* (16 juillet) notait:

"[B.Kouchner] devra par ailleurs composer avec un puissant numéro deux, l'Américain James «Jock» Covey, dont le poste a été créé de toutes pièces sur pression de Washington.(...)
Si l'ONU a les pleins pouvoirs au Kosovo, la marge de manœuvre de Kouchner risque d'être réduite: son directeur de cabinet ne sera pas français, son conseiller politique sera anglo-saxon, et le superpréfet Vian ne parle guère anglais, la langue de travail de l'Unmik. Le Quai d'Orsay leur a même refusé un fax crypté qui aurait permis une communication directe avec Paris au prétexte d'une complète transparence vis-à-vis de l'ONU."

Pis encore pour l'impérialisme français: après que l'Allemagne ait obtenu la direction du "pacte de stabilité et de reconstruction des Balkans", B.Kouchner a pris acte de la supériorité de l'impérialisme allemand. Le 3 septembre, le mark allemand est devenu la monnaie officielle du Kosovo.

Pas de stabilité à long terme

Bien entendu, la mise en coupe réglée des Balkans qui se poursuit sous l'égide des grandes puissances capitalistes, n'est pas une solution définitive. La politique des impérialismes consiste dans la fragmentation de la région, la destruction massive des moyens de production, l'exacerbation des vieilles haines nationales pour tracer des frontières de sang entre les peuples, pour placer les Balkans sous la botte et se soumettre le peu de segments économiques qui soient viables pour le Capital.

Seuls les prolétariats et la jeunesse des Balkans, par leur action politique, peuvent au contraire ouvrir la voie d'une coopération sur un pied d'égalité entre les peuples des Balkans, en réalisant une Fédération Socialiste des Balkans,

libérée du joug impérialiste et des régimes réactionnaires des divers clans issus de l'ancienne bureaucratie yougoslave.
Mais ils sont aujourd'hui exsangues, suite à des années des guerre de dépeçage de l'ancienne fédération Yougoslave, et la classe ouvrière serbe en particulier a subi de plein fouet les bombardements massifs de la coalition impérialiste.

Compte encore plus: la confusion politique qui est à son comble pour les prolétariats de la région. Il ne peut en résulter qu'une situation tout à fait chaotique au bout du compte, même si aujourd'hui, les impérialistes ont imposé leur "ordre".

Plus que jamais, la libération des peuples des Balkans de la tutelle des grandes puissances capitalistes, des aléas du "grand jeu" de leur diplomatie, et avec elle l'affranchissement des cliques et clans réactionnaires et corrompus qui prospèrent dans un tel cadre, cette libération dépend largement des développements de la lutte des classes dans les principaux pays capitalistes, à commencer par ceux d'Europe, de la capacité de la classe ouvrière des pays décisifs à intervenir pour leur propre compte sur la scène politique.

Or, les conséquences négatives pour les masses opprimées et exploitées de cette victoire de l'impérialisme ne s'arrêtent pas aux limites du sud-est de l'Europe.

Une ombre sur l'Europe

L'impérialisme américain, les divers impérialismes européens sortent renforcés politiquement de la guerre qu'ils ont lancée contre la Yougoslavie. Ils ont pu mener leur opération de saccage de la Serbie, du Monténégro et du Kosovo sans encombres, bien qu'il s'agisse de la première fois depuis la seconde guerre mondiale que les troupes impérialistes, regroupées sous direction américaine dans l'OTAN, aient mené directement une guerre en Europe.

La classe ouvrière, la jeunesse, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en France, en Italie ont été amenées dans l'ensemble à accepter l'agression impérialiste. La politique des partis social-démocrates, des anciens partis staliniens, des directions syndicales, a largement pesé pour réduire les masses de ces pays à l'inexistence politique face à l'agression impérialiste.

En France, comme partout en Europe, les vieilles directions du mouvement ouvrier se sont disposées soit en soutien ouvert aux bombardements contre les peuples des Balkans (tels le PS, les directions FO et FEN), soit en soutien hypocrite (PCF, directions CGT et FSU), avançant une seule "objection": le refus du leadership des Etats-Unis, du cadre de l'OTAN, auquel ils opposaient une "solution négociée" dans le cadre de l'ONU. En fait, les seules divergences qui ont percé ne portaient que sur la place de la France vis-à-vis des Etats-Unis.
La clé de voûte de la politique des vieux appareils du mouvement ouvrier a été la dénonciation des atrocités (tout à fait réelles) commise par les troupes serbes au Kosovo, la condamnation sur tous les tons du régime de Milosevic. Ils ont été flanqués en cela de "l'extrême-gauche" institutionnelle, celle de LO et de la LCR, qui n'ont eu de cesse que de renvoyer dos à dos "l'OTAN" et "Milosevic".

Effectivement, cela fait maintenant des années que la dislocation de la Yougoslavie, telle que celle-ci avait émergé du mouvement révolutionnaire de la fin de la seconde guerre mondiale se fait dans un terrible déchaînement de barbarie.

Mais qui en sont les responsables? Ceux qui ont précipité l'éclatement de la fédération Yougoslave en 1991, en reconnaissant la Slovénie et la Croatie, le gouvernement allemand au premier chef. Ceux qui, pour faire barrage à l'Allemagne, ont joué la carte de la "Grande Serbie", à commencer par le gouvernement français. Ceux qui, après avoir utilisé la question bosniaque pour s'immiscer dans la région, ont entériné "diplomatiquement" à Dayton, en 1995, les abominations commises dans les enclaves bosniaques par l'armée de Milosevic, ainsi que la réciproque rendue par les troupes croates: le gouvernement des Etats-Unis.

Tous ces impérialistes ont, durant tout ce temps, accepté comme allant de soi la répression contre les kosovars, qui a été accélérée à partir de la grève générale des mineurs du Kosovo, à la fin des années 80. Ce n'est qu'en constatant, avec l'apparition et le développement de l'UCK, le réveil de l'aspiration indépendantiste des kosovars, que l'impérialisme américain a décidé de l'utiliser pour resserrer encore son étreinte sur la région.

Le gouvernement de Milsoevic a tenté, deux mois durant, de négocier une solution en laissant l'impérialisme procéder aux bombardements massifs et en essayant de s'accrocher au Kosovo, symbole du nationalisme grand-serbe, en tentant de le vider de ses habitants dans une tentative désespérée et sanglante. La capitulation du gouvernement Milosevic, qui a accepté le diktat de la coalition, a permis qu'au final, l'impérialisme atteigne totalement ses objectifs.

Une voix internationaliste

L'utilisation du caractère réactionnaire, policier du régime de Milosevic, pour cautionner l'intervention impérialiste n'a rien d'une innovation. De tels régimes, et de pires encore, sont entretenus par les puissances impérialistes aux quatre coins de la planète. Ils sont toujours utilisés pour enchaîner la classe ouvrière au nom du "droit d'ingérence humanitaire", ou au nom des "droits de l'homme", et autres avatars des "valeurs civilisatrices" mises en avant il y a plus d'un siècle pour justifier la colonisation.

En septembre 1938, Léon Trotsky expliquait dans un entretien (*"la lutte anti-impérialiste"*):

"Je prendrai l'exemple le plus simple et le plus évident. Il règne aujourd'hui au Brésil un régime semi-fasciste qu'aucun révolutionnaire ne peut regarder sans haine. Supposons cependant que, demain, l'Angleterre entre dans un conflit militaire avec le Brésil. Je vous demande: de quel côté sera la classe ouvrière?

Je répondrai pour ma part que, dans ce cas, je serai du côté du Brésil "fasciste" contre l'Angleterre "démocratique". Pourquoi? Parce que, dans le conflit qui les opposerait, ce n'est pas de démocratie ou de fascisme qu'il s'agirait. Si l'Angleterre gagnait, elle instaurerait à Rio de Janeiro un autre fasciste, et enchaînerait doublement le Brésil. Si au contraire le Brésil l'emportait, cela pourrait donner un élan considérable à la conscience démocratique et nationale de ce pays et conduire au renversement de Vargas [président du Brésil à l'époque – Ndlr] *La défaite de l'Angleterre porterait en même temps un coup à l'impérialisme britannique et donnerait un élan révolutionnaire au mouvement du prolétariat anglais.*

Réellement, il faut n'avoir rien dans la tête pour réduire les antagonismes mondiaux et les conflits militaires à la lutte entre fascisme et démocratie. Il faut apprendre à distinguer sous tous leurs masques les exploiteurs, les esclavagistes et les voleurs."

Pour notre Comité, "*l'ennemi principal est dans notre propre pays*" (K.Liebknecht). Dès le début, il a caractérisé la guerre en cours comme une guerre d'agression menée par la coalition impérialiste contre la Yougoslavie et les peuples des Balkans.

En conséquence, il a mené le combat, publiquement, au sein des organisations syndicales, pour que celles-ci fassent leur les mots d'ordre à même de faire échouer l'agression: l'arrêt immédiat des bombardements, le retrait immédiat et inconditionnel des troupes françaises des Balkans et de l'Adriatique, et qu'elles appellent sur cette base à une manifestation à l'Assemblée nationale pour imposer aux députés PS et PCF qu'ils le décident.

Bien sûr, la réalisation de ces mots d'ordres n'aurait pas tout réglé. Les Etats issus de la fragmentation de l'ancienne Yougoslavie resteraient dominés par les cliques issues de la bureaucratie. Mais le bouleversement de la situation politique qui en aurait résulté aurait permis à la classe ouvrière des principaux pays d'Europe de reprendre l'initiative politique, première condition pour une solution positive dans les Balkans.

A l'inverse, les partis sociaux-démocrates, les anciens partis staliniens, les directions syndicales, flanquées de tout le cortège d'extrême-gauche invitant la classe ouvrière à ne surtout pas combattre leurs gouvernements respectifs, ont réussi à ce que réalise "l'union nationale" dans l'ensemble des pays d'Europe.
Sans que les rapports entre les classes n'aient basculé, ils se sont encore modifiés à l'avantage du capital.

De la guerre impérialiste ... au manifeste Blair-Schröder

En Grande-Bretagne, Tony Blair, dirigeant du "New labour" et premier ministre, a mis son pays au diapason d'une hystérie belliqueuse sans précédent depuis la guerre des Malouines.
En Allemagne, G.Schröder, dirigeant du SPD et premier ministre, a engagé directement son pays dans une guerre en Europe pour la première fois depuis l'effondrement du III° Reich.

Ensemble, à la veille des élections européennes ils ont publié un "manifeste" qui montre sans équivoque jusqu'où ils se sentent en mesure d'aller dans leurs pays respectifs au compte du capital, texte où s'accumulent tous les bons conseils à la mode des médecins de Molière qui se pressent autour du mode de production capitaliste: des saignées, encore des saignées (réduction des déficits, diminution des impôts et des charges, éloge de la flexibilité, de "*l'adaptabilité*", des PME, ...).

La défaite de leurs partis lors des élections européennes (surtout marquante pour le SPD allemand, tant le taux de participation en Grande-Bretagne est ridicule) a été nourrie par la publication de ce "manifeste". Mais, en particulier en Allemagne, la victoire électorale du parti bourgeois CDU n'a évidemment fait que renforcer le cours réactionnaire, dit du "nouveau centre", de G.Schröder.

... au super-plan d'austérité de Schröder

Le 23 juin, le gouvernement SPPD-Verts adoptait le "programme avenir 2000", plan présenté ainsi par Schröder: "Le plus grand projet de réforme jamais accompli en RFA". Il s'agit d'un super-plan d'austérité:

"30 milliards de marks (environ 100 milliards de francs) de coupes budgétaires l'an prochain (sur un total de 478 milliards de marks de dépenses), soit près de 6,3 % du budget ainsi sacrifié. Sur quatre ans, l'effort sera porté à un total de 150 milliards de marks. "
(*Libération* du 24 juin).

Ce plan marche de pair avec une "réforme" des retraites qui organise dès l'an prochain le gel de leur montant et instaure une cotisation obligatoire à des fonds de pension privés.
Le "plan Schröder" est un événement d'une importance considérable pour toute l'Europe. Il s'agit non seulement pour la bourgeoisie allemande d'engager le fer contre le prolétariat et notamment de lui faire payer toute la note engendrée par la réunification de 1990, mais plus encore il s'agit d'infliger une sévère défaite politique au prolétariat allemand, prolétariat le plus puissant d'Europe.
C'est en ce sens que Schröder parlait le 23 juin d'une "*décision de portée historique*".

C'est la crainte d'une telle épreuve de force, et surtout la peur de perdre la série d'élections régionales engagée depuis début septembre, qui a poussé plusieurs députés du SPD (une quarantaine pour l'instant) et des dirigeants de premier plan du parti (dont la tête de liste pour les élections régionales en Sarre) qu'ils ne voteraient pas le plan Schröder. L'apparition de telles contradictions est bien évidemment un point d'appui dont le prolétariat allemand pourrait se saisir pour exiger des députés qu'il a élus au Bundestag qu'ils mettent à bas le plan Schröder.

Mais les élections régionales et municipales qui se sont succédées ont été une litanie de victoires électorales de la CDU, de déroutes pour le SPD (même si en Sarre elle fut atténuée).

Au lendemain des premières défaites électorales du SPD, Schröder persistait, affirmant: "*il n'y a pas d'alternative*" à sa politique. Il entamait même une reprise en main de l'appareil du parti. Mais la coalition de Schröder a perdu la majorité au Bundesrat (parlement des régions). Résultat: le projet récurrent de "grande coalition" SPD-CDU est à nouveau propulsé sur le devant de la scène (en Autriche où sévit une telle coalition, le prolétariat en est désemparé et c'est le démagogue fascisant qui J.Haider en profite).

Une telle issue est possible, tant elle correspond aux intérêts des cercles dirigeants du capitalisme allemand: déjà, plusieurs présidents de Länder membres de la CDU ont affirmé qu'ils pourraient voter le plan Schröder.

Le fait que cette possibilité soit à l'ordre du jour si peu de temps après la victoire du SPD aux élections est une manifestation particulièrement nette des rapports entre les classes et de la manière dont les partis ouvriers-bourgeois qui exercent aujourd'hui le pouvoir dans la plupart des pays d'Europe en alliance avec des représentants politiques de la bourgeoisie agissent pour réduire la classe ouvrière à l'impuissance politique, comme ils l'ont fait dans le cadre de l'intervention impérialiste contre la Yougoslavie.

"*Les socialistes européens volent au secours du chancelier Schröder*" (*Le Monde* du 23 septembre)

La place de l'Allemagne et du prolétariat allemand en Europe, la nécessité pour les capitalistes de porter de nouveaux coups à la classe ouvrière partout en Europe, font de la réalisation effective du plan Schröder un enjeu majeur pour toutes les bourgeoisies d'Europe.

Tous les dirigeants sociaux-démocrates d'Europe ont donc décidé de serrer les rangs autour de Schröder. Que signifie "voler au secours" de Schröder, pour reprendre l'expression du *Monde*? Avant tout d'endosser, par delà les précautions oratoires, le contenu même du *manifeste* Blair-Schröder: la nécessité pour les partis sociaux démocrates d'aller plus loin dans la politique qu'ils mènent chacun au compte de sa propre bourgeoisie, ce qui exige de mener la campagne politique correspondant pour en préparer le terrain.

C'est toute l'importance du sommet prévu à Florence en novembre prochain, dont le thème est "la modernisation de la social-démocratie" après un congrès de "l'internationale socialiste" à Paris, qu'il ordonnera. Allons à l'essentiel: outre Blair, Schröder, Jospin et d'Alema, ce sommet accueillera en vainqueur B.Clinton, patron encore pour quelques mois du gouvernement de superpuissance américaine.
L.Jospin avait pris soin pour sa part de se démarquer du manifeste Blair-Schröder avant les élections européennes, par prudence, affirmant réfuter le "social-libéralisme".
Le pourtant piètre score de la liste de coalition conduite par Hollande a été tout de même suffisant pour faire bonne figure grâce à la déconfiture du RPR (et celle du FN), la crise de représentation politique de la bourgeoisie française. La prudence n'est plus aujourd'hui de mise.

Jospin fait du Blair

Dès la fin août, lors de l'université d'été du PS, L.Jospin a inventé l'équivalent français du "New Labour" de Blair et du "Neue Mitte" de Schröder: la "*nouvelle alliance*" des "exclus", des "classes populaires", des "classes moyennes", "alliance" qui serait l'expression d'un "socialisme moderne".
Le discours de Jospin ne laissait aucun doute sur ce recouvre ce concept: annonce de plusieurs dizaines de milliards de baisse d'impôts, promesse de la baisse de l'impôt sur le revenu l'an prochain (pour les "classes moyennes"); pour les "classes populaires", le droit à la "sécurité", et l'annonce d'une "réforme" des aides sociales à la Tony Blair:

> *«Je n'oublie pas pour autant les millions de familles modestes qui ne sont pas concernées parce qu'elles ne paient pas l'impôt sur le revenu. Il faut, pour les plus défavorisées d'entre elles, supprimer les mécanismes qui sont de nature à dissuader les personnes titulaires d'allocations de reprendre le travail.»*

Lors du même discours, Jospin s'autorisait même à annoncer, dans une envolée "visionnaire" et infatuée dont on pensait que Tony Blair seul détenait le secret, pour dans "*une décennie*", le retour à une "*société de plein emploi*".

Il va sans dire que le gouvernement ne pense pas une seule seconde en finir avec le chômage et la misère. Le simple fait de présenter comme "projet stratégique" une "alliance" intégrant les dits "exclus" est révélateur: le "socialisme moderne" de Jospin repose sur la pérennité (et en fait l'extension) de ce qu'il appelle les "exclus", c'est-à-dire les prolétaires réduits à la misère, les jeunes qui n'ont comme horizon que la précarité, les uns comme les autres pouvant être happés en peu de temps vers les bas-fonds de la société.

La baisse actuelle des chiffres officiels du chômage est en fait le résultat d'une politique menée par tous les gouvernements successifs depuis des années dont le dernier mot consiste à permettre aux grands groupes français d'intensifier l'exploitation, d'augmenter la plus-value produite par les travailleurs productifs. Baisse du chômage? En réalité: hausse de l'intérim, du temps partiel imposé (c'est à dire du chômage partiel imposé), de la flexibilité sous toutes ses formes. Baisse du chômage? Non: signature de 150 000 contrats précaires renouvelables cinq ans de suite, les emplois-jeunes. Le retour conjoncturel de la croissance a fait le reste.

Au centre de la politique du gouvernement: le projet de loi Aubry dit des "35 heures"

Il n'est pas exagéré de dire que le "*projet de loi sur la réduction négociée du temps de travail*" est l'incarnation même du "socialisme moderne" que Jospin entend promouvoir. L'article que publie ce numéro de CPS le démontre amplement: ce second projet de loi boucle le dispositif visant à laminer les acquis ouvriers, et transforme

plus que jamais les organisations syndicales en instruments d'application de ce laminage, mettant en place les bases fondamentales de la cogestion à la française.

Sous couvert de "35 heures", toute la législation actuelle du travail doit être mise en charpie, à commencer par la définition d'une durée journalière ou même hebdomadaire du travail. L'annualisation, la flexibilité, doivent devenir la règle. Les gains de productivité ainsi dégagés doivent permettre la mise sur pied de nouveaux "plans sociaux", à commencer par l'automobile, branche dans laquelle toutes les organisations syndicales ont négocié, puis signé en juillet (sauf la direction CGT) un plan de mise à la préretraite de 23 000 salariés (contre 8000 embauches "promises").
Rien n'est épargné: le SMIC qui est éclaté de facto, la formation professionnelle qui est désormais reportée sur les jours de repos découlant de l'annualisation et non plus sur le temps de travail, etc.

Au niveau des organisations syndicales, le projet de loi aura fourni un motif aux appareils pour entamer une des querelles de diversion dont elles ont le secret et que l'on peut résumer ainsi: doit-on réserver aux cinq confédérations reconnues le privilège légal de bafouer les intérêts des travailleurs? Le projet de loi instaure en effet la règle suivante: n'est valable un accord que si les syndicats signataires sont majoritaires dans l'entreprise ou la branche concernée.
Il ne fait pourtant que prendre acte, pour l'encourager, de l'évolution de la direction de la CGT vers le "syndicalisme de proposition". Il y a quelques années, il eût été impensable de donner autant de responsabilité à cette confédération, qui est le plus souvent majoritaire dans les concentrations ouvrières décisives. Aujourd'hui, la direction de la CGT va, avec cet article, être amenée à prendre les "responsabilités" correspondant à la taille relative de la confédération (opportunément, le bilan des accords signés présenté par Mme Aubry en cette rentrée soulignait que les syndicats ou fédérations CGT ont signé 85% des accords déjà passés).

Dans le même temps le projet de loi prévoit un recours étendu au référendum, arme qui réduit la classe ouvrière et ses organisations à une poussière d'hommes. Il entérine le système du mandatement, qui permet de métamorphoser provisoirement n'importe quel travailleur en représentant syndical, le temps pour lui de signer ce que veut le patron.
L'ensemble de ces dispositions se complètent parfaitement: plus que jamais, tout le projet de loi repose sur le fait que les directions syndicales le mettent elles-mêmes en œuvre, ce qui les amène à transformer les syndicats eux-mêmes en rouages d'application des plans gouvernementaux, une nouvelle étape dans la marche à leur destruction.

Les dirigeants syndicaux se sont disposés pour faire passer le projet de loi Aubry

Plus d'une fois, les travailleurs ont manifesté leur de rejet d'accords mettant en œuvre la première loi du gouvernement. Depuis les tentatives des ouvriers de Peugeot et Renault jusqu'aux efforts des conducteurs de la SNCF pour briser le carcan dressé par les dirigeants de la fédération CGT, en passant par les votes de rejet d'accords de RVI à la SNECMA (bien que ce soit dans un cadre bien précis d'un référendum), la capacité de résistance de la classe ouvrière s'est exprimée.
D'autres occasions se présentent et se présenteront encore d'imposer, dans tel ou tel secteur, que les directions syndicales rejettent les accords d'application de la loi Aubry, rompent toute négociation d'application (on lira dans ce numéro le compte-rendu d'une initiative qui a recueilli dans le même sens la signature de 600 conducteurs de la RATP).

A l'approche du vote de la loi, les dirigeants des confédérations se sont disposés pour faciliter autant que possible les choses au gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli.
Le vote de la deuxième loi Aubry constitue une échéance majeure pour la classe ouvrière. Or, voici comment les dirigeants des deux confédérations syndicales l'abordent.

Marc Blondel (FO), dans une interview au *Monde* (daté du 26 août) qualifiait la loi "*d'occasion manquée*", et précisait ce qui suit:
"Tout le problème de la deuxième loi, c'est qu'elle est générale. Alors qu'il faudrait amorcer une différenciation selon les secteurs d'activités, parce que les besoins d'une entreprise de production ne sont pas les mêmes que ceux d'une entreprise de commerce, qui a des obligations d'ouverture pour sa clientèle. Ce travail de nuance, c'est la convention collective qui permet de le faire, parce qu'elle est négociée par des gens qui connaissent le terrain. Ce qui m'ennuie, c'est que Mme Aubry ferme les possibilités de différences selon les secteurs d'activité."

Un air de déjà vu émane de cette position. Voici pourquoi:
"C'est précisément le caractère général de cette réforme que Jacques Chirac a dénoncé, même s'il l'a fait sur un ton modéré. « Je ne pense pas que le caractère général et obligatoire de cette mesure soit adapté aux besoins de notre temps », *a-t-il souligné."* (*Le Monde* du 19 juillet)

Quant à la direction de la CGT, voici comment Maryse Dumas "cadre" les manifestations (au pluriel) qu'elle organise pour le 4 octobre (*Le peuple* du 8 septembre)
"La CGT est un syndicat. Elle n'a pas a exprimer ses positions ne termes de rejet ou d'approbation du projet comme les parlementaires, par exemple, sont amenés à le faire". "il nous faut tout mettre en œuvre pour des mobilisations fortes, unies des salariés qui permettent d'améliorer le projet de loi, point par point et dans sa cohérence d'ensemble, en même temps que de gagner des négociations positives dans les branches et entreprises".

"*Gagner des négociations positives*", "*améliorer le projet de loi*" se lit bien entendu: s'inscrire dans négociations d'application, ne pas exiger le retrait du projet de loi. "C'est que, voyez-vous", nous explique Mme Dumas, "la CGT est un syndicat". Qu'est-ce que cela signifie pour elle, comme pour toute la direction confédérale? Cela signifie se prendre en charge les pires attaques contre la classe ouvrière, au nom du syndicalisme "responsable", en un mot, "citoyen".

Il n'y a dans cette appréciation nulle exagération de notre part. M.Dumas et marc Blondel se sont rendus à l'université d'été du Medef. Ils ont "dialogué" avec le CNPF de la "compétitivité" des entreprises françaises, sous les lazzis de la salle, dans une ambiance qui aurait fait fuir n'importe quel militant syndical possédant ne serait-ce qu'une once de dignité. Morceaux choisis:

"Dès la présentation des interlocuteurs, la salle, remplie d'entrepreneurs, éclate de rire en découvrant les fonctions de Michel Jalmain, chargé de la politique revendicative à la CFDT." (...)

"L'intervention du représentant des patrons de l'hôtellerie, André Daguin, affirmant sous les rires qu' «aujourd'hui les PME n'ont pas de représentant syndical, et quand elles en ont un elles le virent», *permet de détendre l'atmosphère pendant quelques secondes* " (sic!)

M. Seillière : *« Il y a des pays sans syndicats, comme les Etats-Unis ou la Nouvelle-Zélande, où l'on a réussi à transformer le travail en marchandise. Ce n'est pas stupide, au vu des résultats qu'ils obtiennent en matière de plein emploi et de croissance... »*

(extraits du *Monde* du 5 septembre)

Conclusion des débats: la direction CGT décide ... d'inviter le patronat à la fête de l'Humanité!

On ne saurait mieux saisir l'esprit du dispositif matériel et surtout politique mis en place par les dirigeants syndicaux pour assurer au gouvernement le passage du projet de loi majeur qu'est le projet de loi dit "des 35 heures".

Mais gouvernement, PS, PCF, dirigeants syndicaux, se sont trouvés devant une situation tout à fait imprévue.

L'enjeu Michelin

L'annonce le 8 septembre par la direction de Michelin de 7 500 suppressions d'emploi en trois ans en Europe, concomitamment à l'annonce d'importants bénéfices, est comme un défi lancé à tout le prolétariat, un nouveau Renault-Vilvorde.

Mis à part cet aspect délibérément provocateur, le fait que Michelin fasse des bénéfices tandis qu'il licencie n'a rien d'étonnant. Aiguillonné par la concurrence des autres grandes firmes du secteur, Michelin applique les lois immanentes au mode de production capitaliste, dont le moteur est le profit: la recherche de la productivité maximum, donc de l'exploitation maximum de la force de travail, produire plus de marchandises avec moins de salariés, se débarrasser des secteurs insuffisamment rentables.

Mais, alors que se sont multipliées les annonces de suppressions d'effectifs depuis la rentrée, la chair des discours de Jospin sur "la société de plein emploi" a été totalement mise à nu lors de son passage à France 2, le 13 septembre: le soutien total aux licenciements chez Michelin.

"je ne crois pas que l'on puisse désormais administrer l'économie (...)Ce n'est pas par la loi, les texies, qu'on régule l'économie.(..) Tout le monde admet le marché."

L'émotion suscitée dans tout le prolétariat, d'abord par l'annonce des licenciements, puis, plus encore peut-être, par la profession de foi "*libérale, mais sans excès*" pour reprendre ses termes, de Jospin, principal dirigeant du parti socialiste, a été considérable.

Pour preuve, dès le lendemain soir, la réunion de direction du PS voyait même un vieil éléphant socialiste, Louis Mermaz, sortir de son semi-sommeil pour juger l'intervention de Jospin "*pathétique*", tandis que J-L.Mélanchon soulignait que Jospin avait repris ouvertement un *"vocabulaire [qui] était jusque-là celui des adversaires du PS* ". Quant au PCF, il n'était pas moins secoué.

Le "plan social" de Michelin est ainsi devenu en quelques jours une question politique centrale et brûlante. Il est clair que, pour le prolétariat, mettre en échec la direction de Michelin et le gouvernement de la "gauche plurielle" serait un point d'appui considérable pour défendre ses acquis menacés, de bousculer le dispositif mis en place par les dirigeants syndicaux pour assurer au gouvernement une rentrée sous contrôle.

Du même coup, pour le PS, le PCF, les appareils syndicaux, rien n'a été plus urgent que de fermer la porte à une telle possibilité.

Pas un licenciement, pas une suppression d'emploi !

Contre la direction, contre le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli, la première exigence ne peut être que "*pas un licenciement, pas une suppression d'emploi*".

C'est cette revendication qu'il s'agit d'imposer aux directions des syndicats du groupe, qui doivent, pour sa satisfaction, appeler à la grève générale.

Les travailleurs de Michelin ont montré qu'ils y étaient prêts en débrayant massivement le 21 septembre et en manifestant par milliers à Clermont ou Soissons. Mais c'est tout le prolétariat qui cherche à s'exprimer contre les licenciements.

Le seul débouché politique est d'exiger des députés PS et PCF qu'ils interdisent les licenciements à Michelin, de combattre notamment pour que les directions des organisations syndicales engagent un tel combat.

Cette revendication, en même temps qu'elle est la seule réponse à l'agression de la direction de Michelin, ouvre sur l'essentiel des réponses politiques aux maux qui assaillent le prolétariat. En effet, l'interdiction des licenciements chez Michelin nécessite que le groupe soit exproprié, sans indemnité ni rachat. Exiger l'interdiction des licenciements, c'est exiger en fait la rupture avec la loi capitaliste du profit qui commande les licenciements.

C'est poser directement la question d'une autre politique, permettant d'en finir avec le chômage avec la misère, d'un autre gouvernement.

Car si l'interdiction des licenciements, du travail précaire, est une nécessité vitale, immédiate, lutter contre le chômage exige de diminuer massivement le temps de travail, sans flexibilité, ni baisse des salaires, jusqu'à embauche de tous les chômeurs.

C'est parfaitement possible: on produit suffisamment pour satisfaire sans attendre les besoins les plus urgents de la population laborieuse, de la jeunesse. Un plan orientant la production rationnellement, en fonction de la satisfaction de ces besoins est nécessaire.

En un mot: seule une politique anticapitaliste peut permettre de lutter contre le chômage.
C'est un fait que, dans les conditions politiques actuelles, cette perspective politique apparaît comme bouchée aux yeux de larges masses. Les bureaucraties qui gangrènent le mouvement ouvrier n'ont pas manqué cette occasion d'enfoncer le clou. Citons R. Hue, qui concluait son discours aux journées parlementaires du PCF en ces termes:

" Le Premier ministre et le gouvernement doivent intervenir et cela n'a rien à voir avec je ne sais quel étatisme d'un autre temps"

Ce rejet affiché par Hue de "*l'étatisme d'un autre temps*" est une reformulation fidèle du credo de Jospin : "*on ne peut plus désormais administrer l'économie*".

Qui veut faire accepter le mode de production capitaliste comme intouchable veut faire accepter les licenciements. Mais, face au rejet qui sourd dans les profondeurs du prolétariat du plan social chez Michelin, le PS, le PCF, sont néanmoins contraints de donner une réponse. Là encore, c'est Jospin qui la donnait dès son intervention du 13 septembre:

"Il est aussi possible à Michelin de commencer à examiner les 35 heures pour sauvegarder des emplois".

"Le pire serait d'en arriver à manifester contre le gouvernement" (R.Hue)

Dès le 12 septembre, lors de la fête de l'Humanité, R.Hue lance la "perspective" d'une manifestation "pour l'emploi". Cette manifestation va vite devenir un point d'ancrage pour faire barrage à la volonté du prolétariat de combattre le gouvernement, les licenciements chez Michelin, la loi (dite) des "35 heures", un moyen pour le PCF en particulier de justifier sa participation au gouvernement.

Il suffit, encore une fois, de laisser la parole à Robert Hue:

"Précisant que la manifestation n'a pas pour but " de faire tomber le gouvernement, mais de l'aider à prendre les mesures qui s'imposent ", le dirigeant communiste a renouvelé son appel à tous les partenaires de la majorité afin qu'ils se joignent à l'initiative. "Attention, a-t-il lancé à l'adresse du PS, sans toutefois le nommer, de ne pas rester en dehors du train de révolte, mais en même temps du train d'espoir que représente cette manifestation. C'est quelque chose qui est en train de grandir. Le peuple de gauche est prêt aujourd'hui à manifester pour que le gouvernement prenne des initiatives, le pire serait qu'il en arrive à manifester contre le gouvernement. " (L'Humanité *du 24 septembre)*

Très vite, LO et la LCR apportent leur soutien à la manifestation impulsée par le PCF.

La formation d'Alain Krivine a apporté son soutien, estimant « qu'en dépit de ses maladresses » ou « des réserves qui peuvent être exprimées », l'idée d'une manifestation nationale sur l'emploi « est populaire ». Pour Christian Picquet, membre du bureau politique de la LCR, « cette initiative a le mérite d'ouvrir une brèche».

(*Le monde*, 23 septembre)

De leur côté, les dirigeants du PS, après s'être dits "ouverts" à une telle manifestation, multiplient ... les propositions d'amendements au projet de loi Aubry, amendements sensés "durcir" celle-ci. Mais un exemple suffit à montrer ce qu'il en est. Les députés socialistes, s'avisant subitement que le projet de loi casse le SMIC et permet des embauches à 35 heures payées ... 35, cherche à dissimuler cette évidence, tout en restant dans le cadre fixé par le gouvernement: pas question d'augmenter le SMIC. Plusieurs projets d'amendements plus tard, voici comment un député socialiste, G.Fuchs résume le résultat: rien à faire!

"Si au bout de quelques mois on se rend compte que la gauche vient de rendre possible une baisse du Smic de 700 francs, on aura du mal à expliquer ça" s'angoisse-t-il.

Tandis que le PCF fixe sa manifestation au 16 octobre, incluant dans ses mots d'ordre la "revendication" d'une bonne loi des 35 heures, la commission de l'Assemblée nationale prépare amendement sur amendement. Tout cela converge sur un point fondamental: aider le gouvernement à reprendre l'initiative en utilisant la loi dite des "35 heures". C'est ce qu'il fait par la voix de Jospin lors des journées parlementaires PS à Strasbourg, le 27 septembre.

27 septembre, Strasbourg: Jospin persiste et signe

Les élus PS, debout, y compris les éminences de la gauche Socialiste, applaudissent Jospin. Ce 27 septembre, à Strasbourg, les journées parlementaires du Parti Socialiste ont un air d'exorcisme du spectre qui les hante: Michelin. "*Encore un effort, camarade*", titre *l'Humanité* du lendemain. Le concert médiatique est unanime: Jospin aurait remis le cap à "gauche" – c'est la version officielle. Le PCF organise ainsi le sabordage de sa propre manifestation.
En réalité, Jospin maintien le cap ... de ses déclarations du 13 septembre: "*tout le monde admet le marché*".

Vérifions les faits: les 7 500 suppressions d'emplois, le sinistre qu'est la fermeture de Wolber? Le gouvernement maintient son feu vert. Jospin ne mentionnera même pas le nom "Michelin" dans son discours!

Tout juste ouvre-t-il la porte à "l'amendement Michelin" déposé par le groupe PS à l'Assemblée. Mais quel est-il? L'obligation de négocier un accord sur les "35 heures" avant de procéder à un plan social, sous peine de ne plus toucher d'aides de l'Etat. Voici donc: l'émotion soulevée dans tout le prolétariat, répercutée au sein du PS et du PCF, entraîne l'annonce que, dans certaines conditions (bénéfices "substantiels"), l'Etat ne financerait pas les licenciements! Mais même cette annonce est un pur mensonge.

Voyons en effet comment les événements pourraient se dérouler à Michelin.

D'ores et déjà, la direction du groupe à l'intention de s'appuyer sur les "acquis" du patronat consignés dans les accords Aubry, en particulier celui de la Métallurgie. En sortant le temps de pause du temps de travail effectif, celui-ci tombe à environ 36 heures par semaine. Il suffit alors de placer une demi-douzaine de jours de congé par an, si possible à la convenance de la direction (comme chez Renault), de placer en outre la formation professionnelle dans ces jours de repos (comme le permet l'article 10 du projet de loi), pour non seulement porter l'annualisation, la flexibilité à un niveau sans précédent, mais encore, puisque qu'ainsi Michelin se sera conformé à la loi, toucher les aides colossales qui vont de pair avec cet "aménagement du temps de travail". Que l'Etat ne finance pas, disons, les départs en préretraite chez Michelin n'est plus qu'un détail secondaire.

Voilà donc ce que veut dissimuler tout ce tintamarre sur le "tournant gauche" de Jospin: que les licenciements doivent passer, que la fermeture de Wolber doit avoir lieu, et que la seconde loi Aubry doit être votée, en servant par dessus le marché d'alibi à la politique criminelle que mène le gouvernement contre la classe ouvrière, en transformant la vieille revendication ouvrière de réduction du temps de travail en une machine de guerre au service du patronat.

Derrière les licenciements chez Michelin et le projet de loi Aubry: tout un programme de guerre contre la classe ouvrière

Faire entériner les licenciements chez Michelin, faire passer avec eux le projet de loi Aubry, constitue pour la bourgeoisie un enjeu essentiel. Du vote du projet de loi Aubry découle la possibilité pour le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli de poursuivre son offensive tout azimut contre le prolétariat et la jeunesse.

Après l'examen du projet Aubry commencera à l'Assemblée celui du budget 2000, budget qui prévoit une stagnation des dépenses globales. Tandis que les crédits alloués au financement des "35 heures", aux emplois-jeunes et autres 360 000 Contrats Emploi Solidarité explosent, que des milliards sont consacrés à la "baisse des impôts", cela signifie pour le reste de nouvelles coupes claires, de nouvelles suppressions de postes dans de nombreux ministère (au total, 10 000 postes doivent être "redéployés").

Dans de nombreuses corporations, l'exigence de moyens, de postes, se heurte et se heurtera directement au budget 2000 du gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli. C'est immédiatement le cas pour les dizaines de milliers de lycéens qui, une nouvelle fois, descendent dans la rue pour arracher de meilleures conditions d'études au moment où paraît ce numéro.

Autre échéance importante, le projet du budget de la sécurité sociale. Celui-ci doit consister dans une mise en œuvre plus ou moins avouée du plan Johanet (CFDT) adopté par la CNAM en juillet dernier, qui prévoit d'extorquer plus de 30 milliards de francs aux hôpitaux publics, plan dont la première étape est la redéfinition en cours de la carte hospitalière, avec ses dizaines de fermetures de services à la clé.
On doit enfin ajouter la contre-réforme des retraites, dont les contours définitifs devraient être annoncées au début de l'an prochain. Quant à la politique du gouvernement dans l'enseignement public, elle est analysée dans ce numéro.

Sur les pas de de Gaulle

Les journées parlementaires du PS ont été l'occasion pour ce parti de se faire le chantre d'une vieille exigence du capitalisme français, qui était au centre du projet de de Gaulle: réaliser des pas significatifs dans l'association capital/travail. Outre le projet de loi Aubry qui rend indispensable l'association des organisations syndicales, avec l'accord de leurs dirigeants, au démantèlement des acquis ouvriers, plusieurs "chantiers" ont été réouverts.

Le premier concerne les retraites. D. Strauss-Kahn a relancé la perspective de "*fonds partenariaux d'épargne salariale*". Ainsi que l'éditorial du numéro 76 de CPS l'avait déjà relevé, il s'agit de créer des fonds de pension en associant à leur cogestion les organisations syndicales.

Le second est la relance des lois Auroux, qui visaient déjà à l'association capital/travail:
"Le premier secrétaire du PS a insisté sur les nouveaux droits des salariés en évoquant une actualisation des lois Auroux de 1982 afin de leur donner "les mêmes droits que ceux dont disposent les actionnaires". "Je pense même, a-t-il ajouté, qu'il serait logique que, dans certaines conditions, ils puissent siéger dans les organes de décision de l'entreprise" (Le Monde du 30/09).

Il s'agit donc sur ce plan aussi de passer de la participation à la cogestion, suivant un cap fixé par L.Jospin lui-même:
" Le gouvernement pense nécessaire, s'agissant des salariés actionnaires, de renforcer leur rôle, leurs moyens d'actions et leur représentation".

Il ne reste qu'à ajouter que le PCF s'est déjà porté candidat à soutenir cette entreprise de soumission des travailleurs aux intérêts du capitalisme, de leur entreprise et de ses résultats, bref, "l'intéressement" à l'accroissement de l'exploitation, au nom de la "citoyenneté" qui nb'a d'autre contenu que d'effacer la notion même de l'existence de classes irréductiblement antagonistes.

Dans une interview à son *Humanité* (en date du 27 septembre), il déclare:
"capitaliste ou pas, l'entreprise c'est une communauté d'hommes et de femmes. Je dis bien l'entreprise, que je ne confonds pas avec le patronat. "

Combattre contre le gouvernement de la "gauche plurielle", pour un gouvernement des seuls PS et PCF

Face au développement de l'offensive que mène le gouvernement au compte du capital, le déploiement des potentialités de combat de la classe ouvrière et la jeunesse est entravé.
Il se heurte au fait que la politique nécessaire au capitalisme français est menée par le PS et le PCF, dans le cadre de la coalition de la "gauche plurielle" qui les associe à des formations bourgeoises, et au travers de la défense de Chirac et des institutions de la V° République. Il se heurte au fait que les bureaucrates utilisent les organisations syndicales en tant qu'instruments directs de l'application de cette politique anti-ouvrière.

Tout, pour le prolétariat, pour la jeunesse, dépend de l'ouverture d'une perspective politique. C'est pourquoi il faut opposer au gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli et sa politique l'exigence adressée au nom des masses aux députés du PS et du PCF, que les travailleurs ont envoyés à l'Assemblée nationale, qu'ils rompent avec ce gouvernement, qu'ils désignent un gouvernement du PS et du PCF sans représentants d'organisations bourgeoises, chassant Chirac et en finissant ainsi avec la V° République. De ce gouvernement, les travailleurs exigeront que leurs revendications soient satisfaites.

Mais cette exigence ne sera imposée que dans la mesure où les travailleurs pourront se dégager de la gangue des appareils syndicaux, dont le soutien actif au gouvernement est décisif. Elle ne pourra être imposée que dans la mesure où les dirigeants des organisations syndicales (CGT, FO, FSU, FEN, UNEF-ID, UNEF) seront contraints à rompre avec le gouvernement. C'est du combat pour la rupture des organisations syndicales avec la bourgeoisie, le gouvernement, sur la ligne du front unique ouvrier, que surgiront les conditions de la contre-offensive contre le capital et le gouvernement à sa solde.
Encore faut-il traduire cette orientation en mots d'ordres concrets permettant aux masses de se frayer un chemin.

Notre combat

Seul un mouvement puissant surgissant de la classe ouvrière pourra infliger une défaite décisive au gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli.
Les militants trotskystes, en développant l'ensemble de leur politique, en définissant et projetant l'orientation et les mots d'ordre qui permettraient à la classe ouvrière, à la jeunesse, de prendre l'initiative politique, veulent contribuer à l'expression de cette spontanéité.

Car c'est du mouvement qui dresse les prolétaires, les jeunes, contre l'exploitation et l'oppression sous toutes ses formes que se dégageront les éléments pour la construction d'un parti ouvrier révolutionnaire.
Par milliers, travailleurs, jeunes, intellectuels, à la recherche d'une issue politique chercheront à se réapproprier les enseignements d'un siècle et demie de lutte du prolétariat pour son émancipation, enseignements qui constituent le corps du programme dont le prolétariat à besoin pour prendre le pouvoir.

Ce n'est encore aujourd'hui qu'une perspective. La décomposition du mouvement ouvrier, le reflux irrégulier et progressif du prolétariat mondial se poursuivent. Mais cette perspective exige d'être préparée, et de s'y préparer.

Les militants trotskystes entendent participer à ce mouvement, armés des acquis politiques du combat pour la IV° Internationale, et jouer ainsi un rôle positif dans le processus de reconstruction du mouvement ouvrier sur un nouvel axe, dans le processus de construction de nouveaux partis ouvriers révolutionnaires, d'une nouvelle internationale ouvrière révolutionnaire.

Le 1er octobre 1999

Troisième rentrée scolaire du gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli:

Les personnels au centre de l'offensive

"*Après les élèves, nous allons nous occuper des personnels.*" (C. Allègre, *Le Monde*, 3 septembre)

Décidément peu avare de slogans offensifs, le représentant du gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zucarelli pour l'enseignement public, pousse un nouveau cri de guerre, annonçant ainsi qu'après deux années, où ils auraient été en retrait de ses préoccupations, les personnels se trouveront au centre de la tourmente.

Si l'on pense que la baisse des salaires, la gestion "déconcentrée" du mouvement national, l'entrée massive "d'emplois jeunes" dans l'Education Nationale, la baisse régulière des postes aux concours de recrutement, la remise en cause du droit aux congés de formation, n'est pas s'occuper des personnels, alors on peut se faire une idée de ce que le gouvernement cherche à faire.

Nous écrivions déjà, dans les articles précédents de *Combattre pour le Socialisme*, que toutes les mesures que prend le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zucarelli correspondent aux nécessités de la bourgeoisie française, qu'à ce titre elle forme un ensemble cohérent, qui n'épargne aucun domaine de l'enseignement public, visant à réaliser les objectifs que des décennies de gouvernements successifs de la Vème République n'ont pu réaliser.

Il s'agit "d'adapter" l'école publique au "marché de l'emploi", de faire baisser la valeur de la force de travail, tant des enseignants que des jeunes travailleurs en formation que sont la plupart des élèves; il s'agit de diminuer le coût de l'enseignement public.
A ce titre, les connaissances et qualifications doivent disparaître au profit de "compétences", c'est à dire la capacité à être employé par le patronat français. La méthode la plus efficace sur cette voie, c'est la dislocation des diplômes nationaux, des horaires nationaux, ainsi que de vider les programmes de leur contenu. Pour les jeunes issus du système scolaire, il n'y aurait plus moyen de se défendre par des diplômes reconnus par les conventions collectives, qui elles mêmes sont remises en cause, par les négociations d'application de la loi Aubry dans de nombreux secteurs.

Pour les enseignants, comme pour tout le prolétariat, un enjeu majeur: la seconde loi (dite) "des 35 heures"

Quand Allègre affirme que ce sont les enseignants qui vont être placés sous le feu, il s'agit d'annoncer un nouvel essai pour faire voler en éclat leurs statuts, leurs qualifications, il s'agit de les soumettre dans un premier temps à une administration locale de plus en plus puissante, et enfin au patron local, qui entre toujours plus dans les conseils d'administrations, dans les établissements.
Une série d'éléments convergent d'ores et déjà en ce sens. Mais ils sont totalement cadrés par la perspective de l'application de "l'aménagement du temps de travail" dans la fonction publique. Du 21 au 29 septembre, toutes les directions des fédérations syndicales de la fonction publique (dont la FSU et la FEN) auront été reçues avec un certain battage par le ministre Zuccarelli. Mais des "audiences" et autres contacts n'ont jamais cessé.

La *Lettre du SNU-IPP* du 02/09/99 dévoile ainsi le contenu d'une de ces nombreuses rencontres entre la direction de la FSU et le gouvernement. C'est un document saisissant:
"Le ministre souligne que le gouvernement a choisi de faire entrer la fonction publique dans la dynamique des 35 heures, ce qui n'était pas acquis au départ. . Après l'état des lieux fait par le rapport Roché, il faut maintenant entamer la mise en œuvre. Tout le monde converge sur l'idée d'une discussion par étages: d'abord on fixe un certain nombre de règles communes en laissant une marge d'adaptation, ensuite (...) il y aura des discussions par secteurs (...) enfin il y aura mise en œuvre au niveau déconcentré. (...)
"E.Zuccarelli affirme que le calcul annuel n'est pas l'annualisation mais simplement un moyen de comparaison des situations (sic! – Ndlr) (...) il distingue par ailleurs la souplesse nécessaire de la flexibilité qu'il récuse et rappelle que dans la fonction publique la RTT doit être liée à l'amélioration du service aux usagers."

Voilà donc la direction de la FSU qui déroule tranquillement et par avance le film des "négociations" dont les conclusions sont connues à l'avance: la base en est le rapport Roché qui prône l'annualisation et l'accroissement du temps de travail annuel, l'objectif: "améliorer le service", le moyen des "négociations" dans lesquelles s'engagent totalement les directions syndicales, alors que la première exigence à leur égard devrait être qu'ils refusent de participer à de telles "négociations" dont le seul objectif est d'aboutir à de nouveaux coups contre les enseignants. Tous les accords signés, en particulier à l'EDF ou à la SNCF, le démontrent. Mais même dans l'enseignement public, la loi Aubry est déjà en application.

Premiers éléments d'application des prétendues "35 heures"

L'annualisation du temps de travail a trouvé un premier champ d'application en cette rentrée pour les enseignants des lycées: l'allongement de l'année scolaire de 11 jours pour

l'année scolaire 99-2000, soit 11 jours de travail gratuit extorqués par le gouvernement. Mais ce n'est qu'un apéritif.

Allègre a en effet annoncé, lors de sa conférence de presse de rentrée, la publication prochaine des conclusions des rapports Bancel et Monteil. Le premier, sur les conditions de travail des enseignants, et la notion même du métier d'enseignant, servira sans aucun doute de prolongement du rapport Roché quand il s'agira pour les directions syndicales d'aborder les "négociations déconcentrées".

En même temps que le rapport Bancel doit être rendu le rapport Monteil qui révise l'inspection, pour laisser une place au suivi par des équipes au sein de l'établissement, c'est encore au niveau du chef d'établissement que les responsabilités dans ce domaine se situeront.

Pour faire bonne mesure, un chantier s'ouvre celui de la réforme des IUFM, gageons qu'il saura mettre en conformité les concours de recrutement, la "formation" aux nouvelles tâches de non-enseignement qui se multiplient grâce aux réformes des lycées et collèges.

Le ton a déjà été donné par la mise en œuvre du mouvement déconcentré. Une nouvelle circulaire sur les titulaires remplaçants, permet de saisir ce que "s'occuper des personnels" veut dire: les "titulaires académiques" ayant été supprimés et transformés en "titulaire de zone de remplacement" depuis l'an dernier, le gouvernement a décidé d'assouplir les conditions d'exercice de cette catégorie de personnels. Ainsi "lorsque l'organisation du service l'exige" le remplaçant peut être nommé dans une zone limitrophe à la sienne. On appréciera en rappelant, que dans une bonne part des matières, et des académies, les zones de remplacement sont... départementales. De plus le nouveau texte ajoute:

"entre deux remplacements les personnels enseignants peuvent être chargés, d'activités de nature pédagogique dans leur établissement ou service de rattachement".

Précisons que l'ancienne formulation était "heures d'enseignement". Enfin un agrégé pourra être amené provisoirement à prendre en charge le service (plus lourd) d'un certifié. Flexibilité géographique et flexibilité statutaire, pour plus de 30 000 enseignants, qui se trouvent à l'avant garde de la déréglementation.

Précisons aussi que les postes à profil, les postes sur deux ou trois établissements ont été multipliés cette année, ainsi retirés du mouvement général ou imposés aux enseignants. Contrairement aux annonces, les dernières affectations se sont comme toujours faites le 1er septembre. Mais ajoutons que la "déconcentration" conçue par Allègre n'est pas en l'état un processus achevé comme il le précise: "*elle n'en est qu'à mi chemin*" (*Le Monde*, 3 septembre).
C'est en réalité au niveau des établissements que doit se situer le palier de la gestion des personnels;

"Claude Allègre promet de s'attaquer aux rectorats, des mastodontes qui comptent jusqu'à 1.100 personnes comme à Lille ou 950 à Lyon. La phase deux de la déconcentration consistera donc à déplacer vers les établissements un certain nombre de dossiers gérés actuellement par les rectorats." (Les Echos du 6/09)

Mais il existe un premier élément conséquent d'application de la "RTT" dans la fonction publique est venu frapper les personnels ouvriers et agents de l'enseignement public, le 8 juillet, sous la forme d'une circulaire se substituant a des textes existants pour partie depuis 30 ans. Cette circulaire redéfinit l'annualisation du temps de travail des agents (sur 1677 heures par an) en laissant aux établissements la totale "liberté" d'exploiter ces personnels. Tout y passe: aucune garantie en ce qui concerne les congés d'été, possibilité de travailler les dimanches, les jours fériés, d'avoir une journée de travail sans cesse variable, au gré des "besoins de l'établissement". Voilà qui ne peut que satisfaire le vœu formulé par Zuccarelli et partagé par les directions syndicales de la fonction publique: "améliorer la qualité du service".

Flexibilité des personnels, gestions adaptée aux besoins les plus triviaux du capitalisme, voilà le sens de la politique gouvernementale dans l'enseignement.

"Il faudra veiller à l'application et à l'approfondissement des réformes". C. Allègre, Le Monde, 3 septembre.

Pour ce qui concerne les chantiers entamés l'an dernier, l'heure est à l'application et à la mise en œuvre dans les établissements, que ce soit, pour la réforme des lycées, et pour la réforme des collèges, qui a connu durant l'été un sérieux coup d'accélérateur.

Force est de constater que la réforme des lycées s'applique intégralement à l'heure actuelle, jusqu'à l'"ECJS" (Education Civique), matière de propagande gouvernementale qui débutera dans le courant du premier trimestre, elle devra être sanctionnée par contrôle continu au bac. La dévalorisation des enseignements, par les allégements de programme est sensible, la perte d'heures d'enseignements massive.

Côté collège, non seulement ce qui avait été annoncé comme entrant en vigueur à la rentrée par S. Royal le 25 mai est appliqué, mais durant les vacances de nouvelles dispositions ont été mises en œuvre. Là encore, le gouvernement s'est permis d'accélérer la marche des événements.
Ainsi en plus des nouveaux bulletins, des "livrets de compétence", qui ne mesurent en fait que, comme dirait Chirac "l'employabilité" des élèves, des professeurs coordonateurs, et du lancement des audits des établissements, une rafale de mesures touchant aux horaires, au programmes nationaux sont appliquées dès aujourd'hui.

Des heures de "remise à niveau" assurées par tous les enseignants du collège, mais aussi de Segpa, sans attache disciplinaires sont instaurées. Un groupe de liaison école-collège devra fonctionner, qui prépare l'éclatement des statuts des enseignants de collège et de l'école. Dans les établissements la modulation des horaires en fonction des disciplines déjà créée par la réforme Bayrou connaît un saut qualitatif, avec la substitution des heures de "mise à niveau" aux heures de cours, pouvant aller jusqu'à six heures par

semaine pour certains élèves. Il est de plus en plus difficile de parler, non seulement de programmes nationaux, mais même de programmes tout court devant un tel éclatement de l'intérieur du cadre du collège.
Enfin, dans les écoles primaires, la "Charte du XXIéme siécle" s'applique aussi, avec la mise sous tutelle des établissements par les collectivités locales et régionales. D'ores et déjà des écoles volontaires ont signé des Contrats Locaux d'Education, contrôlés par les élus, les "partenaires économiques", les associations de parents d'élève, et ou doivent siéger les instituteurs, pour leur donner le contenu participatif nécessaire.

Ces instances ont pour charge de fixer, horaires, programmes scolaires, bref d'apporter leur pierre à l'édifice de la dislocation des programmes nationaux. Ajoutons que c'est dans les écoles que l'entrée d'emplois-jeunes a été la plus massive aux dépens des enseignants.

Devant le fait incontestable que les enseignants du primaire renâclent, le gouvernement vient de lancer une "consultation" sur les nouveaux "programmes", "programmes" qui ne sont rien d'autre que la généralisation de la prétendue "expérimentation" en cours, et dont l'adoption serait un levier légal pour mettre toutes écoles au diapason de la "Charte du XXI° siècle".

A nouveau un budget de guerre contre l'enseignement public en préparation.

Il faut ajouter à l'application de ces "contre-réformes" le budget 2000, qui est avant tout un budget d'application de cette politique. Allègre s'en vantait lors de sa conférence de presse de rentrée:

«Si ce gouvernement réussit, c'est parce qu'il s'en tient à la maîtrise des dépenses publiques.»

Ce que nous pouvons savoir du budget 2000 pour l'Education Nationale confirme la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses, c'est à dire d'étouffement de l'enseignement public. En effet l'augmentation prévue cette année est de 3,3 %. L'an dernier l'augmentation du budget était de l'ordre de 4,1 %. Mais une fois enlevés les effets mécaniques de l'accord salarial fonction publique, cela signifie dans la réalité le redéploiement des moyens, c'est à dire de nombreuses fermetures de classe dans le primaire, des disparitions massives d'heures et de poste de la DHG dans le secondaire, en particulier dans les collèges. Les classes sont toujours aussi chargées.

Prétendant créer 3000 postes d'enseignement, le gouvernement en réalité n'ouvre aucune heure, mais par des manœuvres budgétaires, des redéploiements, affecte des heures effectuées par des MA depuis déjà longtemps à des titulaires (qui sont parfois les mêmes qui ont réussi leurs concours internes). Pour les MI-SE, *les Echos* du 1er septembre précisent, qu'il s'agit de la suppression de 3300 postes. Les emplois-jeunes continuent à entrer dans l'enseignement public, et 5000 nouveaux recrutements sont prévus cette année. C'est là qu'il faut chercher la cause de la disparition massive de postes d'étudiants-surveillants.

Coté concours de recrutement, le mouvement de baisse des postes devrait se poursuivre toujours et encore avec un tel budget. Enfin précisons que la "revalorisation" d'une partie des HSA dont le taux horaire avait baissé l'an dernier, reste une opération économiquement intéressante pour le gouvernement, puisque même en revalorisant une heure, cela lui permet d'économiser encore 450 millions de francs.

Où en sont les enseignants

Les enseignants constatent assez consciemment ce que sont les réformes du gouvernement, telle enseignante de collège précise, à propos de la réforme des collèges : *"C'est fait pour casser la notion de prof dans sa classe, et cela veut dire que nous sommes interchangeables"* (*Le Monde* 5-6 septembre). Mais ils en sont réduits à se débattre dans les salles des profs avec l'application des réformes. Ils renâclent mais sont démunis, sans perspectives politiques saisissables.

Pèse sur eux les nombreux coups reçus l'an passé, à commencer par ce fait majeur qu'a été la baisse autoritaire des salaires au moyen de la baisse du taux des heures supplémentaires imposées. Et que cette année le taux de la première heure supplémentaire ait été rétabli, mais pas les autres, ne change évidemment rien.

Les dirigeants syndicaux, en particulier ceux du SNES et de la FSU, durant toute l'année scolaire se sont débattus pour soutenir le gouvernement dans sa politique. Ils ont empêché le combat des enseignants à la rentrée dernière pour le rétablissement des salaires, ils ont empêché le combat contre la réforme des lycées à plusieurs reprises durant l'année, ils ont participé sur cette base à la consultation "quel collège pour l'an 2000" et ont ainsi fait le lit de la contre-réforme des collèges, ont permis au gouvernement d'accélérer même sa mise en place.

L'œuvre des coordinations parisiennes est venue compléter, durant toute l'année dernière, le travail des dirigeants du SNES, des syndicats enseignants, elles ont épuisé les enseignants qui avaient engagé le combat et cherchaient à se doter des moyens de combattre, en les détournant de combattre contre les directions syndicales et leur politique.

A "l'assemblée générale de rentrée" de la coordination de Paris-Nord, une enseignante explique:

"Comme nous sommes tous les deux enseignants, nos cinq semaines de grève nous ont coûté 16000 francs de retenue sur salaire. On ne nous a pas fait cadeau d'une journée de grève." (Le Monde 5-6 septembre).

Ce que la presse nomme une rentrée "apaisée" est le fruit du travail patient des directions syndicales. Et la présente rentrée montre que celles-ci ont bien appris la leçon faite par le 46° congrès de la CGT, qui a donné le "la" du "syndicalisme de proposition", du "syndicalisme citoyen" à l'ensemble des appareils.

Les appareils syndicaux plus que jamais adeptes du "syndicalisme de proposition"

A l'approche de la prérentrée de deux jours et demi, *l'US* n° 500 du mois de juillet, bulletin du Snes, titrait "*une prérentrée syndicale*", c'est à dire s'insérait complètement dans le dispositif gouvernemental, plutôt que d'engager un combat pour l'annulation de la circulaire qui rallonge la durée de l'année scolaire pour les enseignants.

Dans l'enseignement professionnel public, la direction du SNETAA-FSU apporte un soutien à peine masqué à la "charte de l'enseignement professionnel", composante de la charte des lycées, actée fin juin, et tournée vers la mise à disposition des établissements publics et de leurs enseignants vers la satisfaction des besoins les plus immédiats du patronat (voir CPS n°77):

"un texte dont les principales caractéristiques sont d'affirmer la spécificité de l'enseignement professionnel initial public et de chercher à trouver le sens et le chemin de la laïcité dans les débats avec les entreprises"

(Editorial de *l'A.P.*, journal du SNETAA, de septembre 1999)

Quant à H. Baro, dirigeant du SE-FEN, il déclarait attendre le déroulement de la rentrée "*pour être totalement tranquillisé*". (*Les Echos* 1er septembre).. sur le fait que les enseignants ne cherchent pas à engager le combat.

Les quelques grèves et occupation d'écoles dans le primaire pour réclamer classes et postes, l'appel à une journée d'action dans l'enseignement agricole, ne font figure que d'épiphénomènes participant au bouclage de la rentrée par les dirigeants syndicaux.

L'obstacle à une mobilisation des enseignants pour défendre leur statut, c'est bel et bien les dirigeants syndicaux qui le constituent et avant tout les dirigeants du SNES, de la FSU. Les enseignants du secondaire le sentent bien qui ne se resyndiquent pas, qui vomissent de plus en plus largement les dirigeants du SNES. Mais le rejet des organisations syndicales est aujourd'hui le produit des coups reçus par les enseignants, coups dont ils ont, au minimum, constaté que leurs organisations syndicales ont été incapables de les en protéger, quand ils n'ont pas nettement conscience que les appareils syndicaux en sont totalement responsables.

Cependant engager un combat pour la défense des statuts contre l'offensive du gouvernement sur les personnels, défendre l'enseignement public, contre les contre-réformes en cours, ne peut se faire sans un combat généralisé des enseignants du secondaire. Et, comme l'expérience des "coordinations" et "collectifs" l'a montré, on ne peut tracer la voie d'un tel combat sans y intégrer l'impérieuse nécessité de la rupture des dirigeants des syndicats enseignants avec le gouvernement de la "gauche plurielle".

Pour les enseignants comme l'ensemble du prolétariat, une première échéance majeure: la discussion du second projet de loi Aubry à l'Assemblée nationale

Comme le présent article l'a démontré, ce qui va ordonner les attaques annoncées (rapport Bancel) ou engagées (circulaire sur les personnels ATOSS) en particulier dans le second degré, c'est la loi dite mensongèrement des "35 heures". D'ores et déjà, il faut exiger des dirigeants des fédérations FSU et FEN qu'ils dénoncent le second de projet de loi Aubry, qu'ils refusent de participer à toute discussion visant à le faire appliquer dans l'enseignement public, qu'ils en appellent aux confédérations CGT et FO pour, ensemble, appeler à une gigantesque manifestation à l'Assemblée nationale qui imposerait aux députés PS et PCF de rejeter le projet de loi Aubry.

C'est sur cette orientation qu'une défaite politique pourrait être infligée au gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli, défaite qui conditionne la satisfaction d'autres revendications des enseignants, des personnels, revendications qu'il s'agit d'imposer aux directions syndicales, et notamment pour le second degré l'abrogation de la circulaire du 8 juillet sur les personnels, l'abrogation du nouveau statut de "titulaire de zone de remplacement"; ou dans le premier degré l'exigence de l'arrêt de la machine de guerre contre l'école qu'est la charte du XXI° siècle.

Répétons-le, il s'agit de combattre pour imposer aux directions syndicales la rupture avec le gouvernement. Que le SNU-IPP et le SE appellent ensemble les instituteurs et professeurs des écoles au boycott de la mise en œuvre "volontaire" de la charte, au refus des contrats éducatifs locaux qui l'accompagnent, et celle-ci serait enrayée. Que les dirigeants du SNES donnent le mot d'ordre national immédiat de sortie des conseils d'administration, qui sont l'instrument de la mise en œuvre établissement par établissement des "réformes" des lycées et des collèges; et ces "réformes" subiraient un coup terrible.

Les enseignants ont largement pu le mesurer: aucune revendication ne peut être satisfaite, aucune des contre-réformes ne peut être balayée, si n'est pas défait le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli. Aujourd'hui, pour quelques courtes semaines encore, c'est sur la question décisive du projet de seconde loi Aubry qu'est le nœud de la question. Une défaite du gouvernement sur ce projet de loi décisif ouvrirait en grand la porte à l'exigence que les députés PS et PCF cessent de couvrir ce gouvernement et sa politique, qu'ils en investissent un autre, émanant d'eux et responsable devant eux, un gouvernement sans représentants des organisations bourgeoises (verts, mdc, radicaux), un gouvernement dont les enseignants exigeraient, comme le reste de la population laborieuse, qu'il mène une politique conforme à leurs besoins. Telle est, dans les conditions politiques présentes, l'alternative politique immédiate et positive qui se présente aux travailleurs, y compris dans l'enseignement.

22 septembre 1999

Déclaration du Comité – 18 septembre 1999

Le 5 octobre s'ouvre à l'Assemblée la discussion de la seconde loi Aubry, dite frauduleusement des "35 heures", loi de flexibilité, d'annualisation du temps de travail, de baisse des salaires.

La responsabilité des dirigeants CGT, FO, FSU, FEN, c'est:

DENONCER LE SECOND PROJET DE LOI AUBRY

ROMPRE TOUTES LES NEGOCIATIONS D'APPLICATION DE LA LOI AUBRY

Dirigeants des confédérations CGT, FO, des fédérations FSU, FEN:

Appelez à une MANIFESTATION NATIONALE A L'ASSEMBLEE au moment de la discussion de ce projet de loi, pour imposer aux députés du PS et du PCF:

RETRAIT DU PROJET DE LOI AUBRY !

Feu vert aux licenciements chez Michelin, ou la "*société de plein emploi*" selon Lionel Jospin

Gonflé d'aise par la baisse des chiffres officiels du chômage, Jospin s'est cru autorisé à annoncer, fin août, l'avènement d'une "*société de plein emploi*" d'ici "*une décennie*". Ce dont il se rengorge, c'est la hausse fulgurante de l'intérim, du "temps partiel imposé", de la précarité, en particulier sous la forme des dizaines de milliers de contrats à durée déterminée de cinq ans créés par son gouvernement: les "emploi-jeunes". Tout cela va de pair avec les gains de productivité réalisés par les grands groupes capitalistes français, gains réalisés en amenuisant sans cesse les garanties collectives des travailleurs. Dans la foulée du manifeste Blair-Schröder, Jospin se réclame désormais d'un "*libéralisme sans excès*" (France 2, le 13 septembre). En termes moins galants: une entreprise généralisée de destruction des acquis sociaux de la population laborieuse, une perspective de misère et de réaction sans fin contre les prolétaires, les jeunes. C'est à cela que se consacre le gouvernement de la "gauche plurielle".

Pour preuve, l'annonce de 7 500 suppressions d'emplois chez Michelin dans les mois à venir, véritable agression, sciemment planifiée, contre toute la classe ouvrière.

Une exigence élémentaire est à nouveau objectivement posée: "**aucun licenciement, aucune suppression d'emploi!**". Sur cette revendication, c'est aux directions syndicales du groupe d'appeler à la grève générale.

Jospin a répondu (France 2, 13 septembre): "*je ne crois pas qu'on puisse administrer l'économie. Ce n'est pas par la loi, les textes, qu'on régule l'économie*". Et d'inviter, après avoir ainsi donné son autorisation politique pour licencier, les salariés à se "*mobiliser*", avec un cynisme écœurant, précisant même:

"*Il est aussi possible à Michelin de commencer à examiner les 35 heures pour sauvegarder des emplois*".

Mais les travailleurs peuvent constater ce qu'il en est. Un an d'application de la première loi Aubry a entraîné des milliers d'accords de branche et d'entreprise. Le bilan est édifiant.

Bilan de la première loi: le démantèlement systématique des acquis

La loi Aubry, loi de lutte contre le chômage? Tromperie!

Dans l'automobile, les accords Aubry ont eu comme condition le financement par l'Etat de 23 000 départs en préretraite (négocié par les dirigeants FO et CGT). Au total, Renault et PSA procèdent à un gigantesque "plan social".

A la Poste, l'accord prévoit la suppression de milliers de postes de fonctionnaires. **A la SNCF**, les conducteurs voient la durée de leur journée de travail s'accroître. **A l'EDF**, c'est l'extension de l'amplitude de la journée et de la semaine de travail. Partout, l'annualisation génère des "jours de repos compensateurs" qui sont le plus souvent des journées de chômage technique imposées par la direction.

Partout, les mêmes clauses de "modération salariale", de baisse des salaires réels, voire des salaires nominaux.

Dans la fonction publique aussi, selon *Le Monde*, une note du ministère des finances indique qu'il s'agit grâce à la loi dite des "35 heures" de faire des "*gains de productivité*", de "*résorber les sureffectifs*" (sic!).

C'est pour les **hôpitaux** ce qu'annonce le plan de la CNAM, qui y exige 30 milliards de francs de coupes budgétaires. C'est pour les personnels ouvriers et les agents de **l'enseignement public** une circulaire, du 8 juillet, qui renvoie l'organisation de leur service au niveau des établissements, ceux-ci pouvant entre autre les faire travailler à leur guise les dimanches et les jours fériés! Déjà les enseignants des lycées ont vu leurs congés amputés d'une semaine, tandis la "déconcentration" a créé des dizaines de milliers de titulaires de "zone de remplacement" plus flexibles et corvéables que jamais.

La seconde loi Aubry: toute au service du Capital

La seconde loi Aubry entérine tout ce que les accords signés ont permis, à commencer par l'annualisation du temps de travail (de 0 à 48 heures par semaine) qui rend purement formelle la référence à un horaire hebdomadaire. S'ajoutent:

- **Un SMIC à deux vitesses**, au moins jusqu'en 2005, ce qui permet des embauches à un salaire inférieur au SMIC;
- **un régime des heures supplémentaires entre 35 et 39 heures totalement à l'avantage du patronat** (taxation faible, progressive, et éventuellement nulle);
- **des aides financières faramineuses,** sans précédent pour le patronat, financées par le pillage de la sécurité sociale;
- **la possibilité de licencier les salariés** qui refuseraient le nouveau contrat de travail résultant d'un accord Aubry.

Une loi de destruction des organisations syndicales

Dès la première loi, tout le processus de destruction des acquis antérieurs a reposé sur ceci: faire des organisations syndicales les instruments d'application de la loi. Elle ne peut en effet s'appliquer qu'en cas de signature d'un accord. Quelles que soient ses gesticulations, le patronat n'a pas tardé à s'engager à fond dans ce processus, paraphant des milliers d'accords d'entreprise et de branche.
Mais l'essentiel est que les directions CGT et FO à tous les niveaux se sont engagées dans les "négociations" d'application de la loi et des accords qu'elle a générés, signant tour à tour des accords scélérats (métallurgie pour FO, EDF ou textile pour la CGT). Quant aux directions syndicales de la fonction publique, après de nombreuses "audiences" préalables, elles ont été convoquées chez E.Zuccarelli du 21 septembre (CGT) au 29 (FSU), dans le but de trouver avec le gouvernement un "accord-cadre".

La seconde loi, dont l'intitulé est: "*projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail* ", enfonce le clou. Non seulement elle maintient l'obligation d'un accord pour que s'applique la nouvelle durée légale (purement théorique) du temps de travail, mais encore elle conditionne la validité de ces accords au fait que les syndicats signataires soient majoritaires dans l'entreprise. En plus de ce levier pour engager encore plus les organisations syndicales dans la cogestion, la loi généralise l'usage du référendum et du mandatement, deux outils de destruction directe des organisations syndicales.

Aujourd'hui, tout dépend des directions syndicales, à commencer par les directions confédérales CGT et FO, et aussi les directions des fédérations FSU et FEN.

Jusqu'ici, les directions syndicales ont été les instruments zélés de la mise en œuvre de la loi gouvernementale dite "des 35 heures". Ainsi, à la SNCF, en mai dernier, la direction de la CGT s'est opposée frontalement à la tentative des conducteurs de réaliser la grève générale contre le projet d'accord. A l'approche de la discussion du projet de loi, Blondel (FO) déclarait au *Monde* (26 août): *"la loi sur la réduction du temps de travail est une occasion manquée"*. C'est dire s'il n'entend rien faire pour empêcher son adoption.
Quand à la direction de la CGT, suivie par celle de la FSU, elle applique l'orientation définie par son 46° congrès de "*syndicalisme de proposition*" qui s'est traduite par la signature ou le soutien à de nombreux accords décisifs.
Ainsi, elle appelle à manifester ... le 4 octobre, veille de l'ouverture du débat au parlement, pour "peser sur le contenu de la loi". B.Thibault se refuse à déranger la majorité PS-PCF, il entend lui permettre d'avaliser le projet de loi .

Et c'est maintenant le PCF qui lance une manifestation "pour l'emploi", d'où serait bannie tout mot d'ordre contre le projet de loi Aubry, manifestation à laquelle Hollande (PS) est prêt à se rallier *"à condition qu'elle ne soit pas contre le gouvernement"*! Il n'a certes pas d'inquiétudes à avoir.

Mais le prolétariat peut s'ouvrir une voie. A la RATP, cet été, plus de 600 conducteurs du métro et du RER ont adressé aux directions syndicales l'exigence qu'elles dénoncent le projet d'application de la loi Aubry dans l'entreprise et boycottent toutes les négociations de mise en œuvre de ce projet.
Que dans un secteur important, la mise en œuvre de la loi dite "des 35 heures" soit enrayée fournirait un point d'appui considérable à toutes les catégories menacées par le projet de loi gouvernemental de flexibilité généralisée dite "des 35 heures" pour engager le combat.

Dirigeants de la CGT, de FO, de la FSU, de la FEN:

- **Appelez à une manifestation nationale à l'Assemblée lors de la discussion du second projet de loi Aubry pour imposer aux députés du PS et du PCF:**

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI AUBRY

(et l'abrogation de la première loi "d'orientation et d'incitation")

- **Boycottez toutes les négociations de mise en œuvre de cette loi,**
- **Dénoncez les "accords" déjà passés et retirez vos signatures**

Contre le chômage, la précarité: imposer aux députés PS et PCF un autre gouvernement, une autre politique

L'interdiction des licenciements, du travail précaire, sont des nécessités vitales, immédiates. Mais lutter contre le chômage exige de diminuer massivement le temps de travail, sans flexibilité, ni baisse des salaires, jusqu'à embauche de tous les chômeurs. C'est parfaitement possible: on produit suffisamment pour satisfaire sans attendre les besoins les plus urgents de la population laborieuse, de la jeunesse. Un plan orientant la production rationnellement, en fonction de la satisfaction de ces besoins est nécessaire.
Mais il faut pour cela briser avec la loi capitaliste du profit, exproprier les principaux groupes capitalistes tels les Michelin que protège et défend le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli.

La première condition dans cette voie, c'est la rupture avec les organisations et formations bourgeoises. C'est que les dirigeants des organisations syndicales rompent toute collaboration avec le gouvernement de la "gauche plurielle", qu'ils le combattent. C'est d'imposer aux députés PS et PCF qu'ils rompent avec le gouvernement, constituent un gouvernement PS-PCF sans représentants du personnel politique de la bourgeoisie, mettant à bas Chirac en finissant avec la V° République.
Mais pour que voie le jour un gouvernement réellement capable d'en finir avec le régime capitaliste, un parti ouvrier révolutionnaire est nécessaire. C'est ce pour quoi combat notre Comité.

Loi «d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail», Projet de loi relatif «à la réduction négociée du temps de travail» :

Le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli détruit les acquis du prolétariat avec la collaboration des dirigeants des confédérations syndicales ouvrières CGT et FO

Une échéance majeure

A partir du 5 octobre, le débat à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi Aubry, intitulé «projet *de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail* » va s'ouvrir. Ce projet viendra se substituer à la loi *«d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail »* adoptée par l'Assemblée Nationale en mai 1998.
A moins d'un mois de l'ouverture du débat parlementaire, le patronat, ses relais direct dans le mouvement ouvrier telle la CFDT, les dirigeants des confédérations ouvrières de la CGT et de FO, le PS et le PCF conjuguent leurs efforts pour permettre au gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli de faire passer sa loi et que soit ainsi poursuivie et amplifiée l'offensive anti-ouvrière au compte de la bourgeoisie.

Le MEDEF a décidé de convoquer d'un rassemblement des « entrepreneurs » à Paris le 4 octobre : il s'agit pour lui de faire valoir ses exigences auprès du gouvernement afin que la nouvelle soit le plus favorable possible au intérêts des patrons. Mais le MEDEF n'ignore pas que depuis l'adoption de la première loi Aubry en mai 1998, plusieurs milliers « d'accords » d'entreprise ont été signés et que tous vont dans le même sens, c'est-à-dire le remise en cause des acquis de la classe ouvrière arrachés dans son combat afin de résister à l'exploitation capitaliste. C'est pourquoi les partis bourgeois ont indiqués que lors du débat parlementaire ils sauraient raison garder.

Pour donner le change, de leur coté les dirigeants de la CGT viennent de faire la proposition qu'une « journée nationale d'action » soit organisée le même jour dans « l'unité » afin de peser sur le contenu de la future loi et de « contrecarrer » l'initiative du patronat. Enfin pour compléter le dispositif, le PCF et dans une moindre mesure le PS annoncent qu'ils vont tout faire pour amender le projet, le PCF précisant qu'il ne pourra pas le voter sous sa forme actuelle. Dans le même temps le gouvernement, relayé par la presse, multiplie les « actions de communication » pour tenter de démontrer en cachant la réalité, c'est-à-dire le développement sans précédent du travail à temps partiel et des « petits boulots », que le chômage régresse et que les premiers effets positifs de la loi Aubry et de la politique gouvernementale sont en passe de se matérialiser en matière d'emploi.

Pour les uns et les autres, il s'agit d'enfermer le prolétariat dans une nasse, de le museler et d'empêcher son expression politique propre au moment où une nouvelle attaque décisive va lui être portée.

Le nouveau projet de loi : une escroquerie...

Le nouveau projet de loi tout en se situant dans la continuité de la première loi Aubry, constitue une aggravation de l'agression contre le prolétariat. En réalité, il intègre une grande partie des exigences du patronat telles qu'elles se sont cristallisées dans de multiples accords d'entreprises ou de branches.
En vérité, c'est une véritable escroquerie de la part du gouvernement, du patronat et des dirigeants syndicaux de qualifier ce projet de « projet de loi sur les 35 heures ». Ce n'est pas une durée hebdomadaire de 35 heures qui est instaurée, mais tout simplement une durée annuelle calculée sur la base de 35 heures par semaine travaillée, une fois décomptés les cinq semaines de congés payés et les onze jours fériés légaux, soit environ 1600 heures par an.
Plus nettement que la première loi, bien entendu sans prononcer le terme, le projet, par le biais de la « modulation des horaires » généralise l'annualisation du temps de travail. Les différentes modalités de « modulation » permettent, sur la base de cette durée annuelle, de faire varier la durée hebdomadaire jusqu'à 48 heures sans qu'aucune heure supplémentaire ne soit due et, maigre compensation, pour peu que le salarié ait été prévenu des changements d'horaires au moins 7 jours à l'avance ! En soi, il s'agit pour les capitalistes d'une avancée considérable.

...heures supplémentaires moins chères...

En ce qui concerne le régime des heures supplémentaires, *Le Monde Diplomatique* de septembre 1999 indique :
"Le contingent annuel d'heures supplémentaires autorisées demeure à 130 heures. Si le gouvernement avait maintenu la proportion actuelle, il aurait dû le ramener à 117 heures. Il allonge le quota des heures supplémentaires majorées à 25 % (12 contre 8) au lieu d'étendre celles payées à 50 % de plus. Pour un même volant d'heures supplémentaires, le patronat paiera donc moins"

Cela d'autant plus que :
« Pendant un an elles seront peu taxées : 10 %. Pour la suite, le projet distingue les entreprises qui afficheront un horaires collectif à 35 heures de celles qui ne le feront pas, pour introduire deux modes de taxation des heures sup : 25% versés aux salariés dans le premier cas [*Libération* omet de préciser que même dans ce cas l'accord d'entreprise ou de branche peut instaurer des "repos compensateurs" évitant ainsi toute taxation des heures supplémentaires], *10 % versés dans un « fonds*

pour l'emploi », plus 15 % aux salariés dans le second. » (Libération du 28/7/99)

En quelque sorte, la future loi instaure un nouvel impôt sur le dos des salariés destiné à alimenter un « fond pour l'emploi », c'est-à-dire en toute probabilité l'un des multiples systèmes de compensation des pertes dues aux « allégements » des charges sociales offerts en cadeau aux patrons.

Il s'agit ni plus ni moins que d'instaurer un nouveau prélèvement sur les salaires au profit des capitalistes. Il s'agit tout simplement d'organiser le reversement d'une partie du salaire au profit des patrons !

...baisse des salaires...

En ce qui concerne le SMIC le projet de loi prévoit :

« Pour maintenir le pouvoir d'achat des bas salaires, le SMIC devrait augmenter de 11,4 %. Plutôt que de relever le tôt horaire (à 45,35 F), le gouvernement a décidé d'instaurer une indemnité compensatrice garantissant le maintien de la rémunération. Ce « complément différentiel de salaire » devrait être maintenu jusqu'à ce que les revalorisations successives légales aient absorbé ces 11,4%. Cela s'appliquera aux nouveaux embauchés s'ils sont « recrutés sur des postes équivalents à ceux des salariés en place » ; mais les emplois créés risquent d'échapper à cette comparaison. Les embauches se feront donc à un sous-SMIC ».

(Le Monde Diplomatique de septembre 1999).

Cette mesure, combinée au rabais sur la taxation des heures supplémentaires, va conduire inexorablement à une nouvelle baisse des salaires nominaux et des salaires réels.

...120 milliards de francs par an pour les patrons...

Pour qui est des «aides publiques» le projet propose :

« Les aides publiques sont accordées dès qu'il y a signature d'un accord sur les 35 heures. Toute référence à la création d »emplois, qui existait dans la première loi, est supprimée dans la seconde. Le coût total serait de l'ordre de 120 milliards de francs en année pleine. Il sera assumé par une taxe sur les bénéfices(remplaçant la taxe Juppé sur les superbénéfices), par la création d'une écotaxe et par une contribution de l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic) (alors que déjà plus de la moitié des chômeurs ne reçoivent strictement aucune indemnité). Les entreprises continueront à bénéficier de différent dispositifs (incitation au temps partiel, prime à l'embauche des jeunes, contrats en alternance...) qui ont la particularité de coûter assez cher (plus de 50 milliards de francs par an) et de n'être jamais contrôlés »

(*Le Monde Diplomatique* de septembre 1999).

En clair pour le patronat c'est une nouvelle aubaine qui va venir s'ajouter aux dizaines de milliards de francs qui lui sont généreusement distribués au titre des « aides publiques à l'emploi ».

...mettre le prolétariat au pas

De multiples autres aspect de la loi pourraient être commentés. Mais tous vont dans le même sens : constituer un cadre légal pour permettre que par la « négociation » soit remis en cause tout le contenu des conventions collectives et que soit liquidés les acquis cristallisés dans le code du travail. Il en va par exemple ainsi du temps de formation pour laquelle la loi ouvre la possibilité qu'il soit décompté dans le temps non travaillé. Mais il s'agit aussi de prendre les dispositions pour mettre la classe ouvrière au pas.

Le journal *Les Échos* du 10/11 septembre 1999 commente :

« la jurisprudence actuelle continuera à s'appliquer : le salarié pourra toujours refuser les conséquences de l'accord, ce qui entraînera son licenciement. Pour cela, il faudra toujours que l'entreprise prouve que celui-ci a une cause réelle et sérieuse.

Mais le projet de loi prévoit une importante exception à ce droit commun : elle concerne les entreprises dont le dispositif de passage aux 35 heures fait l'objet d'un accord signé par des syndicats majoritaires ou validé par la majorité des salariés. Dans ce cas, le licenciement sera présumé justifié et il sera seulement soumis à la procédure prévue en cas de licenciement individuel ; Ce dispositif, souligne-t-on dans l'entourage de Martine Aubry, va permettre « d'accroître la sécurité juridique ».

La menace du chômage prend à la gorge des millions de travailleurs. Elle permet à la classe capitaliste d'exercer une pression considérable sur le prolétariat qui, en l'absence de perspective politique de combat en est réduit à accepter les pires conditions dans les contrats de travail, tout simplement pour survivre et échapper à la déchéance totale.

En 1998, 9 emplois sur 10 créés, selon les statistiques du ministère de l'emploi et de la solidarité, l'ont été en CDD. Depuis deux ans, le travail à temps partiel (qui n'est qu'une forme déguisée du chômage) ainsi que l'embauche via les sociétés d'intérim se sont considérablement développés.

Le projet de loi vient amplifier et conforter ces tendances : pour le prolétariat l'alternative se réduit à: ou le chômage total ou l'acceptation de conditions considérablement aggravées d'exploitation.

Des enjeux considérables

Pour la bourgeoisie française, les enjeux sont considérables. Le combat permanent pour lutter contre la baisse tendancielle du taux de profit implique la lutte permanente pour intensifier l'exploitation de la classe ouvrière et de l'ensemble du prolétariat. Ce que Reagan et Thatcher ont réalisé, ce que Clinton aux USA et le gouvernement Blair en

Grande-Bretagne poursuivent, il est d'une nécessité absolue que les gouvernement au service du capital le réalisent en France comme en Allemagne ou ailleurs. Il en va de la capacité de chacune des bourgeoisies concernées à maintenir ses positions sur le marché mondial dans le contexte de la concurrence entre impérialismes.

En 1995, le gouvernement Chirac-Juppé a réalisé au compte de la bourgeoisie une tâche considérable : engager la réforme-destruction de la Sécurité Sociale avec la complicité des dirigeants des confédérations ouvrières qui ont trahi et liquidé le mouvement de novembre-décembre 1995. Face à ce mouvement le gouvernement Chirac-Juppé a dû différer la liquidation des régimes de retraites dans la fonction publiques et certaines entreprises publiques telles la SNCF et la RATP. Après la défaite de Chirac en juin 1997, le gouvernement de la majorité plurielle constitué par Jospin a repris a son compte les objectif de la bourgeoisie française : casser le droit du travail, liquider les conventions collectives, généraliser la flexibilité, organiser la baisse des salaires.

Là où le gouvernement Balladur avait partiellement échoué avec la loi quinquennale dite pour l'emploi adoptée en 1993 et qui ouvrait la voie à l'annualisation du temps de travail sur la base d'accords de branches, là où le gouvernement Chirac-Juppé n'avait fait qu'ouvrir une brèche avec la loi de Robien adoptée en 1996, le gouvernement Jospin-Gayssot-Voynet Chevénement-Zucarelli a engagé à son tour une attaque contre le prolétariat dont l'ampleur et l'importance politique sont comparables à celle qu'a constitué le plan Juppé, cela avec l'appui et la participation active des dirigeants des confédérations syndicales ouvrières.

La première loi Aubry a permis que soit entrepris un processus d'atomisation systématiques des conquêtes ouvrières. Elle a permis que soit instauré un cadre politique permettant un engagement sans précédant des dirigeants de la CGT et de FO à tous les niveaux dans la liquidation des acquis cristallisés dans les conventions collectives et dans une certaine mesure dans le droit du travail.

Un premier bilan

Un premier bilan de la mise de la première loi Aubry peut être établi. Le supplément *Dossiers et documents* au journal *Le Monde* de septembre 1999 résume ainsi les statistiques officielles publiées par le gouvernement.

« En vue de l'échéance du 30 juin, date limite (pour les entreprises de vingt salariés et plus) fixée par la première loi pour l'octroi d'un montant maximum des aides financières, la signature d'accords s'est accélérée au cours des trois mois précédents, le nombre d'emplois crées ou préservés ayants presque doublé depuis avril.

Sur un total de 11 552 accords, couvrant près de 2 millions de salariés, 11 178 sollicitent ces aides, 367 y sont éligibles mais ne les demandent pas, et 6 sont signés dans des entreprises ou des organismes non éligibles.

Au total, 27 % des salariés à temps plein sont passés aux 35 heures ou vont le faire du fait de ces accords (...).Cependant, le nombre de salariés couverts par un accord peut paraître modeste au regard des 10 millions de salariés employés par les entreprises de plus de 20 salariés, même s'il faut tenir compte que 1,1 millions d'entre eux travaillent à temps partiel et 2,5 millions sont à une horaire collectif déjà réduit à 35 heures voire moins. Les accords ont fait l'objet d'un rare consensus syndical puisque 9 sur 10 sont signés par toutes les organisations présentes dans l'entreprise. La CFDT en paraphé 3608, la CGT 1691, FO 1347, la CFTC 1610 et la CGC 686. En parallèle, 101 accords de branches, fixant un cadre aux négociations dans les entreprises, ont été signés au 12 août. Parmi eux, 66, couvrant 6 millions de salariés, ont été étendus (banque, chimie, pétrole, télécommunications, boissons, commerce de détail d'habillement, etc.), c'est-à-dire que leur contenu s'impose à toutes les entreprises de la branches professionnelle concernée, même si l'employeur n'adhère pas à l'organisation patronale signataire »

Il suffit de rappeler que près de quatre ans après l'adoption de la loi quinquennale dite pour l'emploi en 1993, seulement 31 accords de branche avaient été signés... La première loi Aubry a donné une formidable impulsion « aux négociations » visant à liquider les acquis de la classe ouvrière. Les chiffres de la création d'emploi sont ridicules si on les rapporte au nombre réels de chômeurs (selon le supplément du *Monde* déjà cité *« Au 21 juillet, 85 334 emplois avaient été crées et 16 475 sauvegardés »*).
Par contre le terrain cédé par le prolétariat est considérable dans tous les domaines. Le journal *Les Échos* du 18/5/99 indique :

« les formes de RTT sont extrêmement variées. Une demi-journée ou une journée de repos supplémentaires sont clairement privilégiées avec l'annualisation des horaires mise en place dans 48,7 % des cas (...) la majorité des accords, enfin, prévoit une réorganisation du travail (fluctuation des horaires, modulation,, temps partiel annualisé ,etc.)(...) Pour plus de 80 % des salariés, la RTT n'entraîne pas de baisse immédiate (sic !) *Mais un gel (généralement sur deux ans) ou une augmentation moindre que prévue les années suivantes s'applique dans trois cas sur quatre »*

Il n'y a pas de raison pour que ces statistiques publiées en mai aient fondamentalement évolué dans le bilan présenté par le gouvernement en août. Il faut compléter en précisant que de nombreux autres accords, en sus de la moitié des accords recensés comme instaurant l'annualisation, instaurent une annualisation partielle en fonction des impératifs de la production des secteurs industriels concernés. De plus, certes dans de nombreux cas le salaire de base nominal est maintenu au temps présent, mais dans trois cas sur quatre il est gelé, au mieux les augmentations sont modulées, ce qui inéluctablement conduira à court terme à une baisse du salaire réel, aggravée par le fait que l'annualisation et la modulation font disparaître totalement

ou partiellement la taxation des heures considérées jusqu'à présent comme supplémentaires en application d'une durée du travail hebdomadaire, voire dans certains cas déjà mensuelle, ou d'une prise en compte des heures travaillées les samedis et les dimanches. De plus il faut ajouter que le presse a souligné de nombreux cas d'accords où en échange d'une réduction du temps de travail, les acquis des salariés sur les temps de pause, les jours de formation etc. ont été remis en cause.

En résumé, la mise en œuvre de la loi Aubry a déjà permis un accroissement sensible du taux d'exploitation du prolétariat : du fait de la « réorganisation » du travail, des gains de productivité (intensification de l'exploitation par extorsion de la plus-value relative) sont acquis ; du fait de l'annualisation ou de la « modulation », à temps de travail égal, le temps effectivement travaillé est considérablement accru, ce qui conduit à un accroissement de la plus-value absolue.

Lors d'un discours prononcé le 20 mai 1999 après une visite de l'entreprise Selmer, Martine Aubry pouvait déclarer, tirant un premier bilan des accords conclu alors :

« Des souplesses nouvelles ont été gagnées tant par les salariés que par les entreprises. Les entreprises y ont gagné des souplesses internes sans recourir à l'intérim ou à la délocalisation pour s'adapter aux fluctuations d'activité ; la prise en compte des fluctuations et de la saisonnalité éventuelle, des rythmes des clients, a permis d'adapter l'organisation de l'entreprise aux évolutions de la demande ; ainsi la durée d'utilisation des équipements a été accrue (19 % des cas), l'amplitude d'ouverture pour les services a été augmentée (21 % des cas) (...)

Ces accords équilibrés socialement le sont aussi financièrement. Et cela est capital pour la compétitivité des entreprises, pour que l'effet sur l'emploi constaté aujourd'hui soit pérenne.(...) Si le maintien du salaire est la règle dans 85 % des cas au niveau du SMIC, ce maintien est suivi, dans 75 % des cas, par une modération salariale de 2,5 % à terme (...) pour les accords non aidés, il y a un léger surcoût en 1999 mais celui-ci sera compensé dès 2000 par l'allégement structurel des cotisations sociales annoncé par le gouvernement (...) Pour les entreprises, et elles sont de plus en plus nombreuses à le reconnaître, c'est l'occasion de repenser l'organisation en fonction des besoins des clients »

Il s'agit d'un bon résumé de ce qu'implique pour le prolétariat la mise en application de la première loi Aubry, de ce que signifierait celle de le seconde. Tout un programme de liquidation des acquis de la classe ouvrière.

Comment en est-on arrivé là?

En juin 1997, Chirac et la majorité RPR-UDF ont été défaits ; une majorité de députés du PS et du PCF a été élue à l'Assemblée Nationale. La mobilisation du prolétariat sur le terrain des élections a été relativement limitée, mais elle a suffit, dans le contexte de la crise des partis traditionnels de la bourgeoisie concrétisée pour une part par la place prise alors par le Front National, a infligé une défaite cuisante à Jacques Chirac. Une nouvelle fois appelé aux « affaires », le PS sous la direction de Jospin a constitué le gouvernement bourgeois de type front populaire, la « majorité plurielle », gouvernement d'alliance entre les partis ouvriers bourgeois que sont le PS et le PCF et les partis bourgeois que sont les Verts, le MDC et le PRG.

Dès sa constitution ce gouvernement s'est attaché a poursuivre dans des conditions politiques nouvelles, les tâches qu'attend la bourgeoisie. Le gouvernement dirigé par Jospin a pris en charge la liquidation de l'usine de Reanult-Vilvorde ; il a serré les rangs autour de Chirac dans les négociations du traité d'Amsterdam, il s'est employé a préserver Chirac, le vaincu des élections législatives, et a poursuivre la politique anti-ouvrière du gouvernement Chirac-Juppé. En ce sens il a poursuivi la mise en œuvre de la réforme destruction de la Sécurité sociale, celle des réformes- destruction de l'enseignement public, celle des privatisations, en particulier dans le cas de France-Télécom, etc. Mais dès la présentation de son programme en juin 1997 devant l'Assemblée Nationale, Jospin a mis au centre la question de « 35 heures », c'est-à-dire la prise en charge de l'offensive en vue de diminuer le coût du travail et de liquider pour ce faire les acquis de la classe ouvrière et de l'ensemble du prolétariat.

Cette offensive n'a pu être engagée que de par le soutien plein et entier que les dirigeants des confédérations ouvrières, ceux de la CGT et de FO, ont apportés au gouvernement.

De leur participation à la conférence nationale dite « pour l'emploi » le 10 octobre 1997, à l'adoption de la loi en première lecture en janvier 1998, jusqu'à son adoption définitive en mai 1998, ces derniers ont participé à la concertation et l'élaboration de son contenu.

Ils ont refusé de réaliser le front unique des organisations ouvrières pour imposer à la majorité de député du PCF et du PS qu'elle rejette le projet, qu'elle rompe ainsi avec le gouvernement en s'engageant dans une politique de défense des intérêts du prolétariats. Ils ont refusé de rompre à tous les niveaux les « négociations » en vue le la mise en œuvre de la première loi Aubry.

Ils ont repris a leur compte la propagande gouvernementale sur « la lutte contre le chômage », participant de la pression sur la prolétariat pour qu'il accepte, faute d'une perspective politique autre que celle du maintien du mode de production capitaliste, que la seule issue possible était l'acceptation de nouveaux sacrifices.

Ils ont cherché à duper le prolétariat en engageant à tous les niveaux, ceux des entreprises et des branches les négociations en vue de « bons accords ».

Ils ont sciemment participé de la liquidation, entreprise par entreprise, branche par branche, à la liquidation des acquis de la classe ouvrière.

Les dirigeants des confédérations CGT et FO en première ligne

La CFDT a été à l'avant-garde de la mise en application de la première loi Aubry. Rien d'étonnant de la part de cette organisation partisane de l'association capital-travail, étrangère au mouvement ouvrier, qui fut à l'avant-garde de la mise en place de la réforme destruction de la Sécurité Sociale. Par contre l'engagement des dirigeants des confédérations FO et CGT constitue un pas de plus, considérable, dans leur collaboration avec la bourgeoisie contre leur prolétariat.

Tant la première loi que le projet de deuxième loi sont clairs: la loi ne peut pas s'appliquer si un accord n'est pas trouvé avec les organisations syndicales, si des négociations n'ont pas lieu. En ajoutant la condition que les organisations signataires soient majoritaires, le projet de deuxième loi indique clairement sa cible: en pratique, aucun accord ne pourra se faire sans que, au minimum, la CGT ou FO ne le signent. C'est donc l'essence même du projet de loi que de faire des organisations syndicales ouvrière les instruments de sa mise en œuvre. En d'autres termes, c'est entrer de plain-pied dans la cogestion.

A terme, un tel rôle dévolu aux organisations syndicales ouvrières impliquerait leur destruction comme organisations syndicales, leur métamorphose en organes de transmission de l'Etat bourgeois.

Nous n'en sommes pas là. Mais le fait que le projet de loi généralise l'usage du référendum en cas de signature par des syndicats minoritaires indique bien une direction: le référendum, instrument chéri des gaullistes, permet de passer par dessus les organisations syndicales, de nier l'existence du prolétariat comme classe, mettant tous les salariés d'une entreprise, dirigeants et employés, sur le même plan: un bulletin anonyme, isolé et impuissant glissé dans une urne.
De même, le projet de loi entérine le système du mandatement: tout salarié peut devenir "représentant" syndical sur son entreprise, sans qu'y existe un syndicat ... pour signer un accord qui convienne au patron. Toute une conception du rôle du syndicat selon la bourgeoisie est ainsi pérennisé: un instrument pour faire passer ses desiderata.

La crise du mode de production capitaliste, système en voie de putréfaction, ne laisse aucune marge de manœuvre. Les termes de l'alternative sont plus que jamais ou rompre avec la bourgeoisie ou accepter la loi du mode de production capitaliste ; refusant de rompre avec l'ordre bourgeois, effrayés par la possibilité d'une mobilisation des masses que même un semblant de résistance de leur part pourrait déclencher, les dirigeants des confédérations FO et CGT ne peuvent que s'engager toujours plus dans la prise en charge de la politique du patronat et du gouvernement Jospin à sa botte.

Du côté de Force Ouvrière ...

Les dirigeants de la confédérations FO se sont particulièrement distingués par l'accord signé le 28 juillet 1998 avec l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM), accord bénit par Blondel, analysé en détail dans le N°75 de CPS du 25/9/98, et qui dans ses dispositions en matière de flexibilité va au-delà des exigences minimales de la première loi Aubry.
Dans un interview accordé au journal *Les Échos* du 31/5/99, à la veille des concertation que le gouvernement allait engager en vue de la préparation de la deuxième loi, Blondel « revendiquait » : *« il n'est pas question de période transitoire sur les 35 heures. »*. Se livrant à d'invraisemblables explications, il affirmait cyniquement :

« En signant un accord avec l'IUMM, nous avons contré la tentation du patronat de dénoncer les conventions collectives qui protègent les salariés. Mais nous avons dû accepter en contrepartie la flexibilité et l'annualisation auxquelles nous résistions depuis quinze ans et qui jouent contre l'emploi. Cette flexibilité, il faudra en examiner les effets sur les conditions de vie et de santé des salariés.(...) Les accords de branche couvrent plus de 8 millions de salariés. C'est cela qui rend incontournables les 35 heures en janvier 2000. Cette réalité empêche tout report »

En clair, Blondel indique que tout est acceptable, pourvu que les conventions collectives ne soient pas dénoncées, et, en définitive, que peu importe leur contenu, pourvu qu'il y est des conventions collectives et par conséquent une petite place pour des interlocuteurs, dont Blondel et son appareil pour les négocier.
Par ailleurs sur le fond, les dirigeants de la confédérations FO se situent sur le terrain de l'acceptation des lois Aubry. Dans la même interview, Blondel déclare :

« La dissolution décidée par Jacques Chirac a transformé une revendication syndicale en engagement électoral. Je me réjouis que Lionel Jospin ait tenu ses engagements. Mais la différence avec 1936 et 1968, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui de grèves, donc de rapport de force favorable aux salariés. Aujourd'hui, les patrons, hostiles aux 35 heures, ne sont pas sous contraintes. Le constatant, Martine Aubry a fait toute les concessions pour les pousser à entrer dans le jeu »

Blondel nous explique qu'en définitive le gouvernement, son ministre Martine Aubry et les syndicats font tout leur possible, mais la base refuse de se mobiliser comme en 1936 ou en 1968. Et bien entendu la confédération FO reste indépendante et ne se mêle pas à la politique...

... et de la CGT

En temps que première confédérations ouvrière au plan national les dirigeants de la CGT se sont aussi engagés pleinement. Sur le fond, comme ceux de FO, ils « revendiquent » une bonne loi. Lors du dernier congrès de

la CGT qui s'est tenu du 31 janvier au 5 février 1999, l'appareil a jeté tout son poids pour que la CGT s'engage pour faire avaler au prolétariat l'application de la loi Aubry. Cette question a été au centre des débats.

Le congrès a prononcé définitivement la rupture avec un syndicalisme de « contestation » vers un syndicalisme de « propositions ». Dans la résolution finale adopté par le congrès:

« la CGT apporte son soutien à « une loi cadre de réduction du temps de travail » .Elle entend s'opposer « notamment (sic !) *à la flexibilité et à l'annualisation ». La CGT définit également ses exigences pour la deuxième loi : « il est impératif de revaloriser le SMIC horaire de 11,4 % afin d'éviter le double SMIC ».Elle se prononce pour la fixation d'un contingent légal d'heures supplémentaires inférieur aux 130 heures actuelles.*

(Le Monde du 6/2/99).

Au delà des résolutions affirmant l'opposition « notamment » à l'annualisation, c'est tout de même l'orientation d'un syndicalisme « constructif », qui est ressortie du congrès et qui a été effectivement appliqué sur la question des « 35 heures ». Ainsi, *Les Échos* du 10/5/99 rapportent :

«La CGT est opposée à l'annualisation, « c'est clair ! » avait rappelé Maryse Dumas, membre du bureau confédéral de la CGT, au millier de délégués présents au congrès de Strasbourg en février dernier. « mais le fait est qu'elle est déjà vécue par des millions de salariés » avait-elle ajouté aussitôt. Cependant la version définitive du document d'orientation adopté en congrès ne portait pas trace de cet appel au réalisme.

Bref le congrès donnait le sentiment de ne pas avoir tranché entre les conservateurs et les partisans de l'ouverture sur ce point.

Les propositions sur la seconde loi sur les 35 heures que la confédération rendra publique le 17 mai, la veille de la présentation par Martine Aubry de son bilan, montrent que, sur ce dossier, la CGT est descendue de son Aventin elles comportent en effet un chapitre sur la flexibilité des horaires. Un grand pas. D'autant que les propositions avancées sur ce point marquent une réelle volonté de pragmatisme, même si elle est assortie de nombreux verrous.La CGT admet désormais l'annualisation, même si celle-ci doit rester, à ses yeux exceptionnelle et avoir une contrepartie pour les salariés.

Le gouvernement a bien compris toute l'importance de l'engagement de la CGT. Et s'est effectivement pour « l'aider », selon les responsables du PS eux mêmes, que le projet de seconde loi Aubry prévoit que la validation des accords sur les 35 heures serait conditionnée à la signature de l'organisation syndicale reconnue comme majoritaire dans l'entreprise concernée (à défaut de la présence d'organisation prévaudrait l'organisation d'un référendum auprès des salariés). Cette disposition fait hurler les dirigeants de FO en particulier. Elle est présentée par la CGT comme un premier acquis décisif quant au contenu de la deuxième loi. Les dirigeants de cette confédérations affirment ainsi qu'ils sont prêts à prendre toutes leurs responsabilités pour aider le gouvernement.

Le prolétariat déboussolé

Dans cette affaire, d'une première importance pour lui, le prolétariat reste déboussolé. Sous la pression des appareils syndicaux, effrayé par la perspective du chômage, matraqué jour après jour par la propagande non seulement des partis bourgeois mais aussi celle du PS et du PCF, sur le fait qu'il n'y a pas d'autre solution que « l'économie de marché » (le capitalisme), il est amené à subir.

Pourtant dans de nombreuses entreprises à l'occasion des « négociations » sur les 35 heures, la capacité de résistance du prolétariat s'est manifestée. Un exemple significatif a été le mouvement à la SNCF qui s'est développé pendant plusieurs jours en mai 1999. La capacité de combattre du prolétariat est une réalité. Les 600 signatures de conducteurs réunies à la RATP (voir compte rendu à la suite du présent article) en sont une illustration significative.

Mais partout, le frein à ce que s'organise au moins la résistance de la classe ouvrière réside dans l'absence de perspective immédiatement saisissable pour s'organiser afin de faire rompre les dirigeants syndicaux à tous les niveaux avec les patrons, pour qu'ils cessent de mettre en œuvre leurs plans et afin de faire en sorte que puisse s'organiser le combat élémentaire pour s'opposer à l'offensive du gouvernement et du patronat. Au-delà, les travailleurs présentent confusément que c'est le gouvernement qu'il s'agit d'affronter. Mais alors pèse considérablement sur leur capacité à s'engager l'absence de réponse aux questions : quel gouvernement ? Pour quelle politique ?

Comment s'orienter?

Le projet de loi Aubry, comme la première loi Aubry n'est ni amendable ni négociable ; Les intérêts du prolétariat exige que le combat soit engagé sur l'orientation :

- Non à la flexibilité ! Non à l'annualisation du temps de travail ! Non à la baisse des salaires !
- La responsabilité des dirigeants des confédérations CGT et FO, mais aussi celle des dirigeants de la FSU et de la FEN, c'est d'exiger le retrait du nouveau projet de loi Aubry, l'abrogation de la première loi Aubry.
- La responsabilité des dirigeants syndicaux à tous les niveaux, dans chaque entreprise, dans chaque branche et au plan national, c'est de refuser de participer aux «négociations » en vue le l'application de la loi actuelle ou de la future loi dites des « 35 heures ». C'est d'exiger que les dirigeants des confédérations et des fédérations ouvrières dénoncent tous les accords pourris passés depuis l'adoption de la première loi.

- La responsabilité des dirigeants des confédérations CGT et FO, mais aussi celle des dirigeants de la FSU et de la FEN, c'est de rompre avec le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevénement-Voynet-Zucarelli et avec le patronat.

- La responsabilité des dirigeants des confédérations CGT et FO, de la FSU et de la FEN c'est de réaliser le front unique des organisations syndicales en vue d'organiser le combat général du prolétariat pour imposer au PS et au PCF, qui disposent d'une majorité à l'Assemblée Nationale, qu'ils rompent avec le gouvernement et qu'ils abrogent la loi réactionnaire dite des « 35 heures » et qu'ils rejettent le nouveau projet de loi.

- En octobre prochain, la majorité de députés du PS et du PCF sera amenée à se prononcer. Il est de l'entière responsabilité des dirigeants des confédérations CGT et FO, de la FSU et de la FEN, d'appeler à ce que se réalise une manifestation centrale et nationale à Paris, à l'Assemblée Nationale afin de leur imposer de se plier à l'exigence du prolétariat.

Sur cette orientation il est possible que soit mené le combat pour porter un coup d'arrêt à l'offensive du patronat et du gouvernement, de combattre réellement pour la défense des acquis et la satisfaction des revendications.

Il ne fait aucun doute que pour obtenir l'abrogation de la loi Aubry, le retrait du nouveau projet de loi, il est nécessaire de combattre et de défaire le gouvernement Jospin-Gayssot-Chevénement-Voynet-Zucarelli, gouvernement au service du capital.

Au delà, à la question fondamentale « comment en finir avec le chômage ? », la réponse apportée par CPS N° 75 de septembre 1998 reste d'actualité.

Elle est reproduite ici intégralement.

« Comment en finir avec le chômage ? »

La loi Aubry dite des « 35 heures », a été élaborée au nom de la lutte contre le chômage. Le gouvernement, le patronat, les dirigeants des confédérations ouvrières prétendent poursuivre cet objectif. De fait d'immenses nouveaux sacrifices sont exigés du prolétariat au nom du combat pour l'« emploi ». C'est une tentative de mystification.

Le chômage est inhérent au mode de production capitaliste. À tout moment la bourgeoisie a besoin que subsiste « une armée de travailleurs de réserve » disponible et corvéable à souhait afin de peser sur le prix de la force de travail en maintenant les prolétaires en concurrence dans la lutte pour leur survie quotidienne. Ces dernières années, c'est justement l'existence d'un volant considérable de chômeurs qui a permis aux bourgeoisies des principales puissances capitalistes de peser sur le prix de la force de travail, de remettre en cause les acquis de la classe ouvrière, de multiplier le nombre de travailleurs sous-payés au moyen des petits boulots ou du travail à temps partiel, et, ainsi, de maintenir une relative croissance économique. Dés que le taux de profit baisse dans des conditions ne permettant plus une appropriation de la plus-value dans des normes acceptables pour le capital, les prolétaires sont massivement, par millions aujourd'hui dans les pays du sud-est asiatique, condamnés au chômage.

À la remise en cause des acquis du prolétariat au nom du « partage du travail », il est nécessaire d'opposer la revendication des 35 heures, voire moins encore afin de distribuer entre tous les prolétaires le travail disponible, sans diminution de salaire ni flexibilité, avec embauche compensatoire réalisée sous contrôle ouvrier. Ainsi il est possible d'en finir avec le chômage et le travail précaire.

Mais une telle politique exige d'en finir avec la propriété privée des moyens de production, d'exproprier le capital. La satisfaction du droit au travail est incompatible avec le maintien du régime capitaliste.

Le seul gouvernement qui pourrait réellement résoudre la question du chômage et assurer le droit au travail, c'est un gouvernement des organisations ouvrières sans représentants d'organisations bourgeoises, rompant avec le capital et s'engageant vers le socialisme. En l'absence de parti ouvrier révolutionnaire, le combat pratique pour un tel gouvernement passe par l'organisation des travailleurs et la jeunesse pour œuvrer à la mobilisation générale du prolétariat qui seule peut imposer aux PS et au PCF qu'ils rompent avec l'actuel gouvernement, qu'ils chassent Chirac, qu'ils en finissent avec la V° République et qu'ils constituent un gouvernement du PS et du PCF sans représentants de la bourgeoisie. De ce gouvernement, les masses exigeraient la satisfaction de leurs revendications.

Pour mener ce combat politique il faut construire un authentique parti ouvrier révolutionnaire : c'est le fondement de notre combat politique. »

Le 16 septembre 1999

LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT CPS

ADRESSE DE 600 CONDUCTEURS DE LA RATP

PRESENTATION

Premier accord d'application de la loi Aubry à la RATP

Le "*protocole d'accord sur les principes communs pour la négociation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et la création d'emplois correspondants*" a été signé le 2 juillet par 3 syndicats CGT (bus, ouvriers, maîtrise) sur 5, la coordination des syndicats autonomes, la CFDT, CFTC et CGC.
La direction peut ainsi se prévaloir de la signature d'organisations représentant 65% des agents. Le souhait d'un "*accord majoritaire (...) faute de quoi le dossier des 35 heures resterait en suspens*" est donc satisfait (*cf.* l'article pour comprendre la raison de cette exigence). Mais la direction a dû constater le refus du syndicat CGT métro-RER, des cadres CGT, de FO (ainsi que des indépendants). Cela signifie que chez les conducteurs, catégorie numériquement limitée mais occupant une position stratégique, une seule des organisations prépondérantes (SAT) a signé l'accord.

Cet "accord d'étape" est l'aboutissant de négociations officiellement ouvertes en février 1999, mises au point depuis le début 1998 ("états des lieux"..).
Le 25 juin, *la Vie du rail* affirmait que "*d'ici la fin du mois, un accord devrait être trouvé à la RATP*" et pour accompagner son affirmation que cela "paraît mûr", laissait à G. Leboeuf, secrétaire de l'union CGT le soin de présenter le texte.
Après la signature de l'accord, l'union CGT expliquera : "*Nous sommes dans une démarche 46ème congrès*".

600 conducteurs s'adressent aux bureaux syndicaux

Depuis le 18 juin, une adresse à l'ensemble des bureaux syndicaux a circulé dans les corps de garde et au départ des trains de la ligne A puis d'autres lignes du métro et RER (*cf.* texte ci-après).
Il s'appuie en particulier sur un document interne de la direction, daté du 8 juin, qui révèle explicitement l'étendue des attaques négociées ("principes transversaux").

L'accueil est chaleureux comme l'indique le nombre de signatures rassemblées (la participation financière est également démonstrative). Plusieurs pétitions ont été prises en charge spontanément et retournées aux initiateurs, couvertes des noms et signatures. On a vu des responsables syndicaux apostrophés par des conducteurs pour qu'ils se joignent à l'exigence adressée aux bureaux syndicaux: qu'ils dénoncent ces principes transversaux; qu'ils refusent de s'engager dans les discussions décentralisées.

"*Alors que **toutes les organisations syndicales** ont travaillé ensemble à l'amélioration du document commun, discutant et validant point par point et mot pour mot chaque phrase du texte, certaines n'ont pas crû bon d'officialiser leur position par la signature de la plate-forme (...) **en se réfugiant derrière des documents de travail sortis des poubelles de la Direction..**"*

(*Journal conduite* - juillet 1999 diffusé par le SAT)

Dépité par le "manque de courage syndical", le SAT vend la mèche.
Il ne fait aucun doute que le bel ordonnancement prévu n'a pas été respecté et que la non-signature du syndicat CGT métro-RER reste inexpliquée si l'on ignore le retentissement de l'appel des conducteurs. On doit noter aussi que la signature du syndicat CGT maîtrise a été désavouée quelques jours plus tard par le conseil syndical, par 12 voix sur 15

Aucun bureau syndical n'a répondu formellement à l'appel qui leur a été adressé. Mais le SAT, en particulier, n'a pas pu se dérober à l'interpellation et a dû présenter sa défense dans le tract cité : "*Où sont les remises en cause néfastes pour les agents ?*"

Pour autant, tous les appareils syndicaux ont fait publiquement connaître qu'ils participeraient à la 2ème étape, des "négociations décentralisées", non-signataires compris. FO qui déclare avoir "rejeté la flexibilité et la déréglementation" sera "présente (...) pour faire barrage.." et les cadres CGT, tout en dénonçant une "machine de guerre contre des droits que la direction n'aurait pas osé attaquer autrement" ont annoncé qu'ils seront "partie prenante" !

P.S.: La section FO transports de la ligne A du RER a fait connaître que la "consultation" qu'elle a organisé "met en évidence un avis défavorable à la participation aux négociations décentralisées".

516 conducteurs des lignes 2, 6, 7, 10, 13 et A ont à ce jour, 9 juillet, signé l'adresse suivante :

Adresse signée par 177 conducteurs de la ligne A du RER et envoyée à l'ensemble des bureaux syndicaux de la RATP

Appel aux bureaux syndicaux de la RATP

L'application de la loi Aubry à la RATP prend forme.
Les "principes transversaux" révélés dans le document du 08/06/1999 (réunions de préparation de la négociation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail) avancent les premières attaques contre toutes les catégories de la RATP :

- passage de 28 CA à 25 CA ("compensé" par 3 jours de repos pour ceux considérés comme faisant moins de 35 heures),
- suppression de la majoration pour congés hors périodes,
- "modération" salariale contre 3 jours de repos supplémentaires (conditionnés aux contraintes de service"),
- différenciation des comptes TS et TC,
- définition du TS non plus sur la journée, mais en référence à "un cycle de travail".

C'est inacceptable !

Voilà le socle sur lequel doivent s'engager des négociations métiers par métiers où la Direction affiche ses ambitions.
"Les enjeux
... poursuite de l'adaptation de l'offre à la demande (métro, RER)...
... une volonté d'innover dans les organisations du travail ..."

Nous savons tous ce que cela signifie ! **Flexibilité, déréglementation.**

Les soussignés exigent des bureaux syndicaux :

- **qu'ils dénoncent ces "principes transversaux",**
- **qu'ils refusent de s'engager dans ces discussions décentralisées.**

La signature de cet appel se poursuit :

Pour tout contact : MOREIL Bruno, Nanterre-Préfecture; COLLON Jean-Yves, Rueil; BOURDON Robert, Nanterre-Préfecture; NICOL Jean-Michel, Rueil

Cette adresse a été publiée avec l'argent souscrit par les signataires.

MOTION PRESENTEE A L'ASSEMBLEE DES PERSONNELS DE LA VILLE DE PARIS

L'assemblée des personnels de la Ville de Paris, réunie à l'appel des syndicats : USP CFDT, Autonomes UNSA et USSPP CGT, le 28 mai 1999, se prononce :

La loi Aubry, dite "des 35h", ne vise qu'à instaurer la casse des statuts, la flexibilité et l'annualisation du temps de travail. Il se prépare une deuxième loi entérinant le contenu des accords déjà signés.

L'assemblée des personnels se prononce contre toute annualisation, toute flexibilité et baisse des salaires, pour la défense des statuts.

C'est pourquoi elle exige que les dirigeants syndicaux refusent de participer à toute discussion, négociation en vue d'un accord Aubry à la Ville de Paris.

Après que la tribune, composée des dirigeants syndicaux de la Ville de Paris, a combattu la possibilité même de proposer cette motion, les votes ont été les suivants : 11 pour, 40 contre et une cinquantaine d'abstention (comptage interrompu par la tribune)

On nous communique:

n°23 1er octobre 1999

L'INSURGÉ

Bulletin de liaison des étudiants révolutionnaires

Le 30 septembre plus de 150.000 lycéens ont fait grève et manifesté pour:

DES PROFS, DES MOYENS POUR ETUDIER!

Pour ne pas se faire berner une nouvelle fois comme en octobre 98, ce dont ont besoin les lycéens, c'est

- **d'organiser et centraliser leur mouvement à l'échelle nationale,**
- **de combattre en commun avec les enseignants.**

Pour cela que les dirigeants des syndicats enseignants, en particulier du SNES, majoritaire dans les collèges et lycées appellent à une:

MANIFESTATION CENTRALE ET NATIONALE DES LYCEENS ET DES ENSEIGNANTS A L'ASSEMBLEE NATIONALE

pour imposer aux députés du PS et du PCF de satisfaire les revendications

---

Les lycéens exigent des profs, le gouvernement veut en finir avec les profs

Comme en octobre 98, les lycéens ont manifesté le 30 septembre pour la création massive de postes de profs, de surveillants, de CPE, de personnels statutaires.

Mais le gouvernement de la "gauche plurielle" est celui de la fermeture de Renault Vilvorde il y a deux ans, celui qui permet aujourd'hui 7500 licenciements chez Michelin.

L'application du "plan d'urgence pour les lycées" annoncé l'an passé et de sa contre-"réforme" des lycées, c'est l'embauche de milliers de personnels précaires, la dislocation du cadre national de l'enseignement au lycée, des milliers d'heures de cours supprimées, des programmes vidés de tout contenu, la remise en cause du bac comme diplôme donnant droit à l'accès libre à l'université.

Dans le budget 2000 de l'éducation nationale en préparation, qui doit être adopté au cours de la deuxième quinzaine d'octobre par l'assemblée nationale, le gouvernement prévoit encore de supprimer 3300 postes de surveillants et aucun prof supplémentaire dans les établissements!

La FIDL comme l'UNL demandent au gouvernement de "*tenir ses promesses*"(communiqué de la FIDL du 24 septembre), c'est à dire d'appliquer sa politique.

Mais la politique du gouvernement de la "gauche plurielle", gouvernement Jospin-Gayssot-Chevènement-Voynet-Zuccarelli, est toute entière au service des patrons, du capital: c'est le gouvernement des licenciements massifs chez Michelin, des suppressions de postes dans l'éducation nationale.

Il n'y a donc rien à attendre de ce gouvernement sinon la dégradation des conditions d'étude, la précarité, le chômage. Pour obtenir la satisfaction des revendications il est nécessaire de l'affronter, de lui infliger une défaite.

Pour ne pas se faire berner une nouvelle fois comme en octobre 98, ce dont ont besoin les lycéens:

Pour obtenir la satisfaction des revendications il est nécessaire d'opposer au gouvernement le combat organisé et centralisé de tous les lycéens. pour cela les lycéens ont besoin de:

la grève générale des lycées

dans chaque établissement doit être élu un comité de grève et, à l'échelle nationale,

un comité central de la grève générale des lycées

composé de délégués élus par les lycéens eux-mêmes.

Pour vaincre, il faut opposer au gouvernement un front uni des lycéens et des enseignants.
Les revendications des lycéens sont les mêmes que celles des enseignants: création massive de postes, des profs, des moyens pour travailler et étudier!
Il faut manifester là où les revendications peuvent être satisfaites: à Paris, à l'assemblée nationale, pour imposer aux députés du P.S. et du P.C.F. de satisfaire les revendications.

Mais la FIDL et l'UNL appellent, une fois de plus, à des "journées d'action" avec "manifestations régionales". l'UNL appelait pour le 4 octobre alors que la FIDL appelle pour le...7 octobre!

Non à la division et à la dislocation ville par ville, établissement par établissement!
Pour gagner, les lycéens ont besoin de combattre de manière centralisée avec les enseignants. Les lycéens ne doivent pas restés isolés!

Dirigeants des syndicats enseignants, du SNES majoritaire dans les lycées et collèges: vous dites, comme en octobre 98, soutenir les lycéens.
Mais en 98 vous avez refusé d'appeler les enseignants à combattre avec les lycéens, vous avez laissé les lycéens isolés!
Alors, assez d'hypocrisie! assez de duplicité! votre responsabilité, pour la satisfaction des revendications des lycéens et des enseignants, est d'appeler et d'organiser une:

MANIFESTATION CENTRALE ET NATIONALE
DES LYCEENS ET DES ENSEIGNANTS A L'ASSEMBLEE NATIONALE
pour imposer aux députés du PS et du PCF de satisfaire les revendications

DES PROFS, DES MOYENS POUR TRAVAILLER ET ETUDIER!

C'est sur cette orientation que les lycéens ont à s'organiser:
Que dans chaque établissement les lycéens élisent leur comité de grève, constituent un service d'ordre pour protéger les manifestations, et s'adressent solennellement aux dirigeants, locaux et nationaux, des syndicats enseignants, en particulier ceux du SNES, pour qu'ils organisent le combat commun des lycéens et des enseignants.

Ainsi serait ouverte la voie pour la satisfaction des revendications, ce qui exige: l'abrogation de la contre-"réforme" des lycées du gouvernement et le rejet de son projet de budget de l'éducation nationale.

LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT DISPONIBLES AUPRES DES MILITANTS OU SUR COMMANDE:

"*UNE NOUVELLE PERSPECTIVE*" - RAPPORT ADOPTE PAR LA IX° CONFERENCE DU COMITE (MARS 1997).....15 F

COMBATTRE POUR LE SOCIALISME N°73-74 (27 juin 1998) SPECIAL STEPHANE JUST (1921-1997) .....20 F

COMBATTRE POUR LE SOCIALISME Supplément au n°77 (15 mai 1999):
L'AGRESSION IMPERIALISTE CONTRE LA YOUGOSLAVIE ET LES PEUPLES DES BALKANS: UN TEST.....5 F

COMBATTRE POUR LE SOCIALISME N°78 (31 mai 1999):
RAPPORT POLITIQUE ADOPTE PAR LA XI° CONFERENCE DU COMITE (22-23-24 MAI 1999) ..... 10 F